



PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 JUILLET 2020

36, Boulevard de Lorraine – BP 10019 – 57501 SAINT-AVOLD Cedex – Tel. 03.87.91.10.07 – Fax 03.87.91.36.47
www.mairie-saint-avold.fr – e-mail : courrier@mairie-saint-avold.fr



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU JEUDI 30 JUILLET 2020**Etat de présence à l'ouverture de la séance****Séance du jeudi 30 juillet 2020**

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N°	Présents	24	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		9
			X		1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents		
					2	X		14	X		Mme MULLER à M.le Maire		
					3	X		15	X		Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL		
					4	X		16	X		Mme SPIR à Mme BACH		
					5	X		17	X		M.LETTULIER à Mme LALLEMENT		
					6	X		18	X		Mme ILKIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER		
					7	X		19	X		Mme NACERI à M CHAALAL		
					8	X		20	X		Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK		
					9	X		21	X		Mme PILI à M.WOJCIECHOWSKI		
					10	X		22	X		Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN		
					11	X		23	X		M. HERBIVO à M. PELLEGRINI		
					12	X			X		Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER		
					TOTAL PRÉSENTS	9		TOTAL PRÉSENTS	8		TOTAL PRÉSENTS		7
					TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	4		TOTAL ABSENTS		4
Observations : Mme MALAMANE, M HERBIVO, et Mme ANNECCA-BECKA sont arrivés en cours de séance													
													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)
													Mme MALAMANE

Ordre du jour

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS
DCM2020-21-01	Direction générale	Débat d'orientation budgétaire et rapport	M le Maire
DCM2020-22-02	finances	Présentation du compte administratif principal de l'exercice 2019	M.LAUER, Adjoint
DCM2020-23-03		Présentation des comptes administratifs annexes 2019. (Action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor).	
DCM2020-24-04		Présentation du compte administratif de la régie camping et centre international de séjour "Le Felsberg" exercice 2019	
DCM2020-25-05	finances	Présentation du compte de gestion principal de l'exercice 2019	Mme la Trésorière
DCM2020-26-06		présentation des comptes de gestion annexes de l'exercice 2019 (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor)	
DCM2020-27-07		Présentation du compte de gestion de la régie camping et centre international de séjour "Le Felsberg" exercice 2019	
DCM2020-28-08	finances	Affectation des résultats constatés au compte administratif principal 2019	M.LAUER, Adjoint
DCM2020-29-09		Affectation des résultats constatés au compte administratif annexes 2019 (crématorium, parking Saint-Nabor)	
DCM2020-30-10	finances	Création budget annexe eau assainissement	M.LAUER, Adjoint

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS
Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2020 :			
DCM2020-31-11a	finances	a) ville	M.LAUER, Adjoint
DCM2020-32-11b		b) budget annexe de l'action culturelle	
DCM2020-33-11c		c) budget annexe Ardant du Picq	
DCM2020-34-11d		d) budget annexe du crématorium	
DCM2020-35-11e		e) budget annexe du parking Saint-Nabor	
DCM2020-36-11f		f) budget annexe eau assainissement	
DCM2020-37-12		Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2020-régie camping et centre international de séjour Le Felsberg	M.LAUER, Adjoint
DCM2020-38-13	finances	Procédure budgétaire et comptable des rattachements des charges à l'exercice	M.LAUER, Adjoint
DCM2020-39-Q01	Direction générale	Question orale de M.WOJCIECHOWSKI	
DCM2020-40-Q02	Direction générale	Question orale de Mme PILI	
DCM2020-41-Q03	Direction générale	Question de M.ATMANIA	

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 30 juillet 2020

N° d'ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	21	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M. le Maire M. BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMANN Mme SPIR à Mme BACH M. LETTULIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. HERBIVO à M. PELLEGRINI Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER	
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		
	Mmes et MM les Adjoints		3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X		
1	M. Umüt YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X		
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X		
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Valentine BORRACCIA	X		
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACRI	X		
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X		
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X		
8	Mme Sarah BACH	X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X		
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X					
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	6		TOTAL PRESENTS	6		
	TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	6		TOTAL ABSENTS	5		
Observations :										
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme MALAMANE										

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 4ème séance du Conseil municipal de l'année 2020, séance consacrée à la présentation du débat d'orientation budgétaire, au vote du compte administratif et au vote du budget primitif, en présence de Mme METZ et Mme De SANTIS, trésorière principale, à qui je souhaite la bienvenue ainsi qu'à vous toutes et tous.

La situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 nécessite la délocalisation de cette réunion. Je vous informe que vous avez à votre disposition des masques dont le port est obligatoire à l'intérieur de la salle.

Je vous remercie par ailleurs de respecter la distanciation.

Je répondrai oralement en fin de séance aux questions écrites de M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI et M. ATMANIA.

A la fin du point 7, M. ATMANIA suggère à M. le Maire de diffuser à l'avenir, les pages du budget sur grand écran afin que le public puisse suivre la présentation qui en est faite.

M. le Maire ne voit pas d'objection par rapport à cette demande et indique que la question sera réétudiée le temps venu.

Rh Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 mai 2021
Le Maire


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 30 juillet 2020

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	21	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents	
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	Mme MULLER à M. le Maire	
	Mmes et MM les Adjointes		3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X	Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERM	
1	M. Umil YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X	Mme SPIR à M. M. BACH	
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X	M. LETULLIER à Mme LALLEMENT	
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X	Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER	
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Valentin BORRACCIA	X	Mme NACERI à M. CHAALAL	
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X	Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK	
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X	Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI	
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X	M. HERBIVO à M. PELLEGRINI	
8	Mme Sarah BACH	X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X	Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN	
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X				M. ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER	
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	6		TOTAL PRESENTS	6		
	TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	6		TOTAL ABSENTS	5		
Observations :										
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)										
Mme MALAMANE										

1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Exposé de M. le Maire.

L'article 2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « (le) maire présente au conseil municipal (...) un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...) Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. »

Conformément à ce même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir préalablement au vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget 2020 sont définies dans le rapport, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2020 de la ville.

Depuis plusieurs décennies, l'Etat, dans un mouvement de décentralisation / déconcentration confère aux collectivités territoriales de nouvelles fonctions sans pour autant les assortir d'un transfert pérenne de financements.

Néanmoins, la commune poursuit son engagement aux côtés des agents municipaux, qui œuvrent chaque jour pour le service à la population. Mais cet engagement se fait à effectif stable pour ne pas charger outre mesure les dépenses de personnel.

Pour autant, malgré cet environnement contraint, la ville de Saint-Avold continue à agir, avec les moyens dont elle dispose, dans tous ses domaines de compétences.

Ceci ne pourra se faire qu'au prix d'une poursuite de la recherche d'économies au sein de tous nos secteurs d'activité et d'un certain nombre de choix sur les actions à conduire.

L'attractivité de notre ville, c'est aussi ses commerces, dynamiques et novateurs.

A ce titre, Saint-Avoid s'inscrit dans l'action « cœur de ville » pour la pérennité commerciale au service des Naboriens.

Nous poursuivrons nos actions dans nos domaines d'intervention, parfois avec des moyens réduits, mais toujours avec la volonté d'apporter à nos concitoyens le meilleur service possible.

Renforcer l'attractivité de Saint-Avoid est un véritable challenge que nous allons relever. Pour cela, notre action s'étend naturellement sur la propreté de la ville, les routes et trottoirs, sur l'embellissement des espaces verts, sur la création d'un Eco-quartier

Le contexte économique national, la crise sanitaire, ne doivent pas paralyser l'action de la collectivité qui confirme son choix d'une gestion saine pour un service public de proximité et de juste qualité, c'est-à-dire en adéquation avec ses ressources.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
Vu le rapport d'orientation budgétaire de la collectivité,

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte du DOB et du ROB ci-annexés, relatifs à l'exercice 2020, selon les modalités prévues par les textes.

-----débat-----

Le rédacteur informe le lecteur des difficultés qui ont été les siennes lors de la retranscription des débats, dans la mesure où l'enregistrement audio est inaudible par moment. Il rappelle que la réunion a été délocalisée à la salle AGORA (protocole sanitaire lié à la COVID-19) non équipée pour permettre des enregistrements audio de qualité.

En complément du DOB et du ROB, M. le Maire informe que la ville enregistre pour l'année 2017 une dotation globale de fonctionnement négative ; il précise que cette dotation est à la baisse depuis 2013 et négative depuis 2017.

Il ajoute que la ville a reversé 69 563 € pour l'année 2019 au titre de la contribution au redressement des finances publiques tout en précisant que cette participation sera également à verser en 2020.

Concernant les orientations, il indique qu'il y aura une maîtrise des dépenses qui passera par une réduction de la masse salariale, le non remplacement des départs, la maîtrise des heures supplémentaires (il précise à ce titre que les H.S. en 2019 ont représenté 260 000 €).

Pour ce qui est de l'absentéisme, il indique qu'il est nécessaire d'améliorer la situation. Il informe qu'il va engager une politique de « bien-être au travail » dont les orientations ont d'ores et déjà été discutées avec les organisations syndicales.

Il rappelle par ailleurs la volonté de la nouvelle municipalité de mettre en place un contrôle de gestion avec la création d'une cellule achats. Il ajoute qu'une commission « marchés » sera également créée, en plus bien entendu, de la commission d'appel d'offres qui est légale et obligatoire.

Il informe également qu'il est prévu l'embauche d'un responsable des services techniques et ajoute que la procédure de recrutement est d'ores et déjà en cours.

Il indique de plus, qu'un autre nouveau service sera créé, un service « formation, emploi, et insertion » en plus d'un service « développement et attractivité ».

Il souligne que ces services auront un impact direct sur les tâches et procédures de tous les services, et cite pour exemple, le « service achats » qui se chargera de passer les commandes ; plus aucun autre service n'aura à le faire, chaque service devra se recentrer sur son cœur de métier.

Par ailleurs, il rappelle que la Loi Notre impose le transfert de l'eau et l'assainissement à la CASAS. Il précise que ce transfert est en cours, toutefois la nouvelle organisation n'est pas encore stabilisée, ce qui implique la création d'un budget annexe eau / assainissement pour la ville de Saint-Avoid.

Pour ce qui concerne le financement de la section d'investissement, il précise que la loi des finances impose la réduction des coûts de fonctionnement pour financer les investissements ; ce qui signifie concrètement qu'en 2019, il y a eu aucune économie. Aussi, pour assurer un minimum d'investissement, il souligne que pour les opérations de mises en sécurité des bâtiments et voiries, la collectivité devra recourir à un emprunt, prévu au maximum de 2 450 000 €.

Cette information l'amène à la réunion des maires organisée par la CASAS vendredi soir au cours de laquelle une diminution de la CDAE a été annoncée : (contribution de la TVA versée par les entreprises à la CASAS pour être reversée en partie ensuite par la CASAS aux collectivités). Il indique que les règles ont changé étant donné que certaines industries n'existent plus, donc pas de reversement de TVA. Il informe que le nouveau calcul fait ressortir pour 2020 une baisse de 1 333 000 € qui fera l'objet d'un point au prochain conseil municipal pour ajuster le budget de la ville.

En ce qui concerne les projets, il souligne que l'année 2020 étant déjà bien entamée, une grande partie des travaux est d'ores et déjà engagée et ce depuis le mois de janvier.

Il énumère les travaux concernés :

- Démarrage des travaux du commissariat :
Il précise qu'il attend une réponse pour s'assurer que la Police nationale s'engage toujours à venir à Saint-Avoid et surtout qu'elle maintienne l'engagement convenu précédemment, notamment en ce qui concerne le montant de son loyer.
- L'amélioration thermique des bâtiments
- Remplacement des chaudières :
Travaux que la nouvelle municipalité subit aujourd'hui puisque ces travaux sont déjà engagés.
- Les projets sur la friche PEUGEOT :
Avec l'acquisition de la friche PEUGEOT, qui est l'ancien LECLERC Pneus. Il précise que cette étude doit entrer dans le projet Cœur de ville.
- La sécurisation de l'entrée de Jeanne d'Arc,
Il précise qu'il s'agit de la 2^{ème} tranche à terminer en 2020.
- L'achat de matériels informatiques.
- Les travaux dans les cimetières :
Il informe que les travaux sont en passe de se terminer, reste l'étape du paiement.

- Les travaux de grosses réparations dans les bâtiments
- L'étude d'éco quartier à l'Ardant du Picq,
- L'acquisition du cinéma SCALA :
Destiné au projet de marché couvert. Il précise que ce projet entre également dans le programme « Cœur de ville ». L'étude y est déjà inscrite et la ville passera sans doute par un courtage avec l'EPFL pour le financement.
- Le déplacement du club canin
Un déplacement opéré encore une fois à la dernière minute et en toute vitesse. Il informe qu'il y a bien « la première pierre posée » pour l'EHPAD à l'Ardant du Picq mais explique que rien n'a été anticipé pour déplacer le club canin. Par conséquent le déplacement du club est en cours et les travaux de l'EHPAD débuteront en septembre.

Le débat est ouvert :

Selon M. WOJCIECHOWKI, avant de rejeter certaines fautes sur l'ancienne municipalité, il serait plutôt intéressant et important d'annoncer les projets qui ont une chance d'aboutir.

M. le Maire réplique avoir simplement annoncé que le déplacement du club canin n'a pas été suffisamment anticipé, seul un devis pour le déplacement du club a été versé au dossier, validé à l'époque par un ancien agent de la mairie, pour un montant de 18 000 €. Il souligne qu'il a jugé cette somme exagérée et a demandé l'annulation de l'engagement. Il explique que pour l'heure cette étude a été confiée au service compétent.

Selon M. WOJCIECHOWKI le club canin doit être déplacé vers un secteur plus adapté.

M. le Maire acquiesce et indique qu'il sera déplacé en face de son emplacement actuel surtout pour répondre aux normes de sécurité imposées.

Il souhaite toutefois recentrer le débat et rappelle qu'il est question pour l'heure de donner les orientations budgétaires et non débattre ce qui a été fait ou pas dans le passé.

Selon M. ATMANIA les orientations budgétaires présentées par M. le Maire ne sont pas à la hauteur de la conjoncture économique et sociale difficile que nous traversons ni à la hauteur des espérances des naboriennnes et naboriens suite aux élections du 28 juin dernier. Il explique que l'objet du débat n'est pas prépondérant ici, étant donné justement les conditions financières qu'il juge « fébriles ».

Il constate que le rapport budgétaire se positionne à 90% sur les bases établies par l'ancienne municipalité avant la crise de la COVID. Il estime par conséquent que les données présentées aujourd'hui sont caduques et déplore que celles-ci soient le reflet du rapport présenté précédemment par l'ancienne municipalité. Selon lui ce rapport d'orientation budgétaire ne prend absolument pas en compte l'état financier communal réel et rappelle que le but d'un DOB est de continuer la progression des efforts passés et en cours.

Il déplore par ailleurs la manière de narguer dans la presse le groupe minoritaire en dévoilant le budget consacré à l'achat de masques lors de la première vague de la pandémie liée à la COVID-19, soit 600 000 € sans préciser que l'Etat prend en charge 50% des dépenses des collectivités et des importations publiques à partir du 13 avril 2020.

Il espère à ce propos qu'une liste détaillée des dépenses liées à la gestion de cette crise ait été établie et transmise aux services de l'Etat afin d'obtenir un remboursement.

Il regrette par ailleurs que la municipalité n'ait pas suivi la demande de l'Etat aux collectivités territoriales visant à soutenir la reprise économique du territoire et constate au contraire une baisse d'un million d'euros, dont 190 000 € d'investissement pour cet exercice, sur le budget primitif présenté. Il indique ne pas comprendre cette décision à l'heure justement où l'Etat a augmenté la dotation de soutien d'investissement local. Il relève une fois de plus avec regret, ne rien voir apparaître dans le budget à ce sujet.

Il rebondit ensuite sur les propos de M. le Maire lorsqu'il a abordé le sujet de l'absentéisme. Il suggère de revoir les termes du rapport qui relève que l'absentéisme est un combat salué par la chambre régionale des comptes. Selon lui, il y a une incohérence de rédaction.

Il indique ensuite que le rapport présente une volonté appuyée de réduire les dépenses de personnel alors qu'en parallèle il est prévu de recruter un directeur des services techniques, deux directeurs de cabinet, ce qui est bien contraire à une volonté certaine de réduire les coûts. En ce qui concerne le service formation insertion, il estime qu'un tel service n'est pas du ressort d'une collectivité territoriale.

Tous ces constats démontrent selon lui, des incohérences dans les orientations présentées qui ne vont pas du tout dans le sens des économies annoncées.

Concernant le programme « Cœur de ville » il indique tenir personnellement à ce dossier et espère que la nouvelle municipalité réussira à faire aboutir les projets. Il rappelle en effet avoir travaillé pendant un an et demi sur ce programme, avec les partenaires, l'AGURAM, l'EPFL. Il souligne l'énorme travail fait par les services de la CASAS et espère que ce travail profitera à la municipalité aujourd'hui et non pas le contraire ce qui serait dommageable selon lui. Toutefois et pour clore le sujet « Cœur de ville » il regrette que, sur ce point également, le budget primitif ne laisse pas entrevoir les moyens qui seront consacrés à ce programme.

Pour finir, en ce qui concerne l'acquisition évoquée précédemment par M. le Maire, il relève que celle-ci n'a pas fait l'objet d'une estimation des domaines.

M. le Maire rappelle que la nouvelle municipalité n'est en place que depuis 1 mois et en ce qui concerne l'estimation des domaines, il souligne que pour l'heure, indiquer une somme « estimative » n'a vraiment aucune sens, d'autant plus que le propriétaire a déjà fait connaître ses exigences qui sont d'ailleurs, toujours en cours de discussion. Il explique que l'estimation des domaines n'est pas obligatoire dans ce dossier puisque l'acquisition est prévue en dessous de 180 000 €.

M. ATMANIA réplique qu'il intervient simplement sur les orientations budgétaires et politiques prévues par la nouvelle municipalité, transmises à chaque élu.

Il revient ensuite sur l'acquisition prévue et même s'il juge le montant cohérent, il s'interroge sur le montant inscrit au budget, savoir 200 000 €. Il souhaite des éclaircissements.

M. le Maire indique que cette acquisition est encore en cours de discussion avec les propriétaires.

En ce qui concerne les différentes études, M. ATMANIA les juge certes utiles mais déplore en revanche le manque d'orientation envers les commerçants et les artisans qui attendent des projets concrets.

M. le Maire réplique que les commerçants et les artisans ne sont pas oubliés puisqu'ils sont au centre même du programme « Cœur de Ville » et rappelle à M. ATMANIA qu'il doit bien connaître le dossier depuis toutes ces années, puisqu'il a œuvré pour ce programme.

Cette explication démontre, selon M. ATMANIA, que la municipalité ne maîtrise pas ce dossier et rappelle que le programme national c'est 18 mois de diagnostic et 18 mois de diagnostic transversal.

M. le Maire acquiesce mais relève toutefois, en comparaison avec la ville de Sarreguemines par exemple, que les deux tiers des panneaux de route qui annoncent des travaux concernent des chantiers démarrés dans le cadre du programme « Cœur de ville » contrairement à Saint-Avold où, à ce jour, aucun chantier n'est annoncé dans le cadre de ce programme.

Il rebondit ensuite sur les propos tenus par M. ATMANIA en début d'intervention par lesquels il explique qu'un DOB doit prévoir la poursuite des efforts faits les années antérieures, à cette remarque M. le Maire répond que la continuité va de soi ; il précise que tous les élus se tiennent prêts à faire tous les efforts nécessaires pour cela.

M. le Maire répond ensuite à l'intervention de M. ATMANIA concernant l'investissement et informe que pour faire de gros investissements il est nécessaire de monter des dossiers. Il lui rappelle que la nouvelle municipalité est en place depuis un mois et qu'en si peu de temps il n'est pas possible de monter des dossiers de financement cohérents. Il rappelle à ce propos la mission de M. ATMANIA à l'époque, au sein du programme « Cœur de ville » au cours de laquelle il a consacré énormément de temps au montage des dossiers.

M. ATMANIA acquiesce et rétorque que tous ses dossiers sont prêts.

A la question de M. le Maire de savoir si ses dossiers ont été déposés en préfecture et dans l'affirmative combien ont été accordés, M. ATMANIA répond qu'il y a 23 dossiers exactement.

M. le Maire acquiesce et réplique que les projets proposés par M. ATMANIA dans le cadre du programme « Cœur de ville » sont ses projets et non pas ceux de la municipalité actuelle annoncés lors de la campagne électorale

Pour terminer, M. le Maire souligne que pour investir il faut emprunter et pour l'heure la ville n'est pas en mesure de contracter beaucoup d'emprunt.

Selon M. WOJCIECHOWSKI il est urgent que les projets de la friche PEUGEOT aboutissent pour mettre un terme, d'une part, aux incendies répétés qui nécessitent à chaque fois l'intervention des pompiers et des policiers, et d'autre part, pour attirer à nouveau les gens au centre-ville. Il indique que la proximité de l'école est une bonne chose mais relève en revanche que pour continuer à faire vivre les écoles il faut également conserver de l'habitat au centre-ville.

M. le Maire acquiesce et rappelle que le projet de la friche PEUGEOT fait partie de ses projets de campagne électorale, projet qui vise à transformer ce secteur en espace vert.

Quant à l'habitat, il estime qu'il y a suffisamment de logement dans ce périmètre et dans toute la zone commerciale, à réhabiliter ou pas.

M. ATMANIA souhaite des éclaircissements quant à la volonté de la nouvelle municipalité de faire coïncider l'activité économique avec la création de services nouveaux, qui ne seront pas financés par l'Etat, puisqu'il est question de créer des compétences qui n'appartiennent pas à la collectivité. Il souhaite savoir comment seront financées ces nouvelles compétences.

M. le Maire explique qu'il y a aujourd'hui près de 330 employés municipaux et ne s'inquiète pas de trouver parmi ce personnel des personnes intéressées pour relever ce défi.

Il rappelle par ailleurs que ces services aux citoyens existaient déjà auparavant puisque M. WOJCIECHOWSKI, et il peut en témoigner, recevait régulièrement des personnes en recherche d'emploi ou en difficulté. Il estime que c'est le rôle du maire d'être à l'écoute et répondre le plus favorablement possible à ces sollicitations. Il souhaite simplement aujourd'hui que ces services « d'aide » soient gérés et structurés différemment.

M. ATMANIA acquiesce pour ce qui concerne le transfert d'agent en interne mais s'interroge néanmoins sur la façon dont seront gérées les demandes de formation par exemple qui nécessitent des financements et des prises en charge.

M. le Maire répond par la négative et explique que l'objectif est d'avoir un fichier unique. Il cite l'exemple d'une personne qui n'aurait pas d'emploi et/ou des difficultés de logement, cette personne serait en principe dirigée vers pôle emploi, puis la mission locale et autre. Il explique que le but de créer le service formation/insertion est de pouvoir proposer une sorte de guichet unique en mettant tous les acteurs autour d'une table afin d'apporter la meilleure réponse à ce public en difficulté. Il souligne qu'il n'est pas question de financer quoique que ce soit mais plutôt d'apporter une aide qui soit plus ciblée.

M.VECCHIO ajoute qu'il est prévu effectivement de mettre en place des pôles de compétences sans pour autant se substituer à la mission locale ou à pôle emploi.

Il explique que le but est d'apporter aux personnes en recherche d'emploi ou en difficulté, une complémentarité en permettant de faire le lien entre tous ces acteurs, gage selon lui, d'un accompagnement cohérent et structuré.

Selon M. WOJCIECHOWSKI, il est effectivement important de soutenir l'emploi si l'on veut soutenir l'attractivité et cela passe bien entendu par la formation, les entreprises de travail temporaire et tous les acteurs de terrain. Il estime qu'il est important d'être solidaire avec les personnes en difficulté.

Selon M. ATMANIA, cette volonté d'insertion est louable mais s'adapte mal à une commune comme SAINT-AVOLD qui est une ville centrale. Il craint qu'une question se pose rapidement, celle de savoir comment gérer les personnes issues des communes environnantes. Il estime l'initiative intéressante mais selon lui ce projet n'est pas de la compétence de la ville mais plutôt de la CASAS qui a déjà la compétence du « développement économique ».

Pour clore le débat, M. le Maire rappelle que par le passé M. WOJCIECHOWSKI recevait des personnes de SAINT-AVOLD et d'ailleurs, ce qui n'a rien d'exceptionnel dans une volonté politique ayant pour objectif de venir en aide aux personnes en difficulté et cela, peu importe d'où elles viennent.

L'assemblée a pris acte du présent débat et rapport.

2/1 Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 5 mai 2021

Le Maire

R. STEINER

Conseil municipal Du 30 Juillet 2020



Rapport D'Orientation Budgétaire 2020

PREAMBULE :

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des Elus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une Collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Imposé par la loi du 06 février 1992 dite loi ATR, le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants.

L'objectif du DOB est de discuter des orientations budgétaires de la commune et d'informer sur la situation financière de la Collectivité afin d'éclairer les choix stratégiques des élus au Budget Primitif.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté conformément aux données prévues par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que :

Article L2312-1

Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. **Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.**

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

L'article D 2312-3 précise le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication.

Article D 2312-3

Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1 : Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2 : Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette.

Conformément au droit applicable, les présents éléments, complétés par ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire, constitueront le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019.

Ce rapport sera porté à la connaissance du public :

- Sur le site de la ville
- Mise à disposition, avec information par voie d'affichage
-

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE GENERAL

Tandis que l'économie mondiale devrait enregistrer une croissance « plafond » de 1.7% en 2019, l'OCDE se montre plus prudente pour la zone euro et pour la France.

La croissance de la France devrait être ramené à 1.3% en 2020 après avoir atteint 2.3%. Ce ralentissement est expliqué par un contexte international tendu et une consommation en repli au cours du premier semestre 2020, notamment du à la période de crise sanitaire.

CONTEXTE NATIONAL

1. La croissance française resterait solide en 2020

Le projet de loi de finances pour 2020 expose les principales mesures qui se rapportent au budget de la France. Il s'inscrit dans la stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Le taux de croissance s'établirait à 1,3% en 2020. La forte volatilité des prix du pétrole depuis plusieurs mois, la crise sanitaire et économique, modifient très fortement les données.

2. Les hypothèses retenues de ce projet de loi, et notamment de croissance sont proches des anticipations d'autres organismes comme la Banque de France, l'OCDE ou le FMI. L'inflation diminuerait en 2020 à 1,2%

3. La maîtrise des dépenses publiques se poursuitLe projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 (présenté en conseil des ministres le 24/09/2018) : les principales dispositions impactant les communes

La dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera maintenue au niveau de son enveloppe globale de 2019. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population, de richesses et tiendra compte de la péréquation entre les collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

Nouvelle baisse de la taxe d'habitation (TH) pour environ 80% des ménages assujettis (exonération à hauteur de 65% de la taxe à acquitter). La perte d'une partie de cet impôt local sera compensée par dégrèvement par l'Etat, ce dernier se substituant aux contribuables. La baisse de la première tranche devrait atteindre environ 3.8 milliards d'euros en 2019.

L'exonération totale en 2020 a été confirmée et l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la TH d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Les dotations pour l'investissement du secteur communal : les montants seront stables par rapport à 2019 : **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**. Elles s'élèveront à 2.2 milliards d'euros dont 1.9 milliards d'euros pour le bloc communal.

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (FCTVA) : la loi de finances pour 2018 avait instauré l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 d'une réforme des modalités de gestion du FCTVA avec comme objectif de

simplifier, rendre moins coûteux et améliorer la sécurité juridique du dispositif de gestion de cette compensation qui représente plus de 5 milliards de dépenses pour l'Etat et qui est allouée aux collectivités en contrepartie de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il s'agit de la mise en place d'un mécanisme d'automatisation qui se substituerait à la gestion manuelle du FCTVA. Pour des raisons techniques, la réforme qui devait s'appliquer avec un an de retard, n'est pas encore d'actualité.

Il n'est pas à exclure que les collectivités locales soient encore davantage mises à contribution par l'Etat durant les années qui viennent pour « contrebalancer » un déséquilibre du budget étatique plus important qu'initialement anticipé.

Pour l'élaboration de ce rapport, outre la mise en œuvre des dispositions précitées, la commune a dû tenir compte d'autres facteurs exogènes qui altèrent essentiellement la santé financière du budget principal de la commune depuis plusieurs exercices :

De 2010 à 2018, la DGF a fortement et continuellement diminué. La baisse cumulée s'élève à 5.8 €.

Depuis 2017, la Ville de Saint-Avold est en « DGF » négative.

A ce titre elle verse 69 563 €/an au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Cette participation sera également à verser en 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté de Communes du Pays Naborien puis la Communauté d'Agglomération St Avold Synergie perçoivent le produit des impôts des entreprises (CFE, CVAE, IFER et TASCOM) à la place de ses communes membres. Une attribution de compensation (AC) est depuis versée par l'EPCI à chaque commune. Pour rappel, cette AC a été basée pour chaque collectivité sur les recettes de leur fiscalité locale encaissées en 2011 et sert de « socle » pour calculer toute nouvelle AC liée à des nouveaux transferts de compétences qui s'accompagneraient de transfert de charges.

A noter que, en raison de la crise sanitaire et économique actuelle, les recettes liées aux droits, aux redevances vont baisser de manière significative en 2020.

LES ORIENTATIONS

Dans le respect des nouvelles contraintes imposées aux collectivités, le ROB 2020 intègre :

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations

externalisées. Une réduction des consommations énergétiques des bâtiments municipaux et la généralisation progressive de l'usage de leds dans l'ensemble des équipements municipaux.

Une dynamique résolument tournée vers l'écologie et vers l'économie

LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2020 POUR LA COMMUNE

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2020 s'inscrivent tout naturellement dans le respect de ces orientations.

1. La section de fonctionnement : objectif de maîtrise des dépenses

1.1 Le budget principal de la commune

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles) de l'exercice 2020 seront stabilisées par rapport au budget primitif 2019.

1.1.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

La hausse tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) doit être maîtrisée, à périmètre constant, (+2.3% pour 2020 par rapport au BP 2019). Ces dépenses devraient évoluer de la façon suivante :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) devraient connaître une évolution assez modérée, malgré les dépenses liées à la crise sanitaire (coût estimé à plus de 600 000 euros) et la révision des prix des différents marchés de la commune. Il a été demandé à l'ensemble des services d'évaluer leurs dépenses de manière très précise par rapport au besoin.
- Les charges de personnel chapitre (012) font l'objet depuis plusieurs années d'un effort de maîtrise particulière, qui se poursuivra en 2020, avec d'une part la restructuration des services et la mutualisation de moyens et d'autre part, le non remplacement quasi systématique des agents ayant fait valoir leur droit à la retraite ou ayant été radiés des effectifs de la Ville. Par ailleurs, la dématérialisation des procédures administratives de divers services communaux se poursuit.

L'évolution de ce premier poste budgétaire (+ 2%) de la section de fonctionnement dépend, cependant, des différentes mesures prises sur le plan national (PPCR reporté en 2019), des élections municipales et du Glissement Vieillesse Technicité (GTV)

- *Les charges de gestion courante (chapitre 65)*, ce chapitre comprend une somme de 150 000 € pour des études avec l'AGURAM (cœur de ville).
- Le montant des subventions aux associations devrait être en baisse pour les subventions versées pour les projets.
- *Les charges financières* : les intérêts de la dette (chapitre 66) évolueront mécaniquement à la baisse du fait du vieillissement de la dette. Ce chapitre prévoit le rattachement des intérêts courus non échus.
- *Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)* ne sera pas en augmentation au B.P. 2020 par rapport au B.P.2019 car nous intégrons l'activité Eau et assainissement autrefois à la charge d'ENERGIS.

Une politique événementielle ciblée et conséquente sera reconduite pour développer l'attractivité de la ville et donc soutenir son activité économique.

1.1.2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement de 2020 est en baisse compte tenu de l'interruption des services de la ville pendant la crise sanitaire.

1.1.2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

La préparation budgétaire de ce B.P. 2020 a fait l'objet de recherche d'une optimisation des sources de recettes :

- Au chapitre 70 « produits des services et du domaine », seront inscrites :
 - o Les recettes provenant du « forfait post-stationnement » (réforme du stationnement applicable depuis le 1^{er} janvier 2018)
 - o Les recettes liées aux services à caractère culturel (conservatoire), périscolaire, restaurant, location etc..

Les produits des services et du domaine seront donc présentés en augmentation par rapport à 2019 (environ +2 %)

- Les crédits du chapitre 73 « impôts et taxes » présentent une recette en baisse par rapport à 2019 à cause du gel de la Taxe d'Habitation (TH).

Les autres recettes du chapitre devraient rester identiques.

- Le chapitre 74 « dotations, participations et subventions » sera en légère baisse (- 4%) en raison notamment :
 - o D'une DGF négative
 - o D'une diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, chiffre non connu et ce malgré l'inscription sur ce chapitre des recettes issues :
 - o Du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'entretien de la section de fonctionnement,
 - o Et du dégrèvement par l'Etat de la taxe d'habitation.

2. Le financement de la section d'investissement des budgets consolidés

La LPFP pour 2018-2022 prévoit que les économies réalisées sur les DRF (dépenses réelles de fonctionnement) devront être intégralement affectées :

- A la réduction du besoin annuel de financement des collectivités, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- A l'amélioration de la capacité de désendettement des collectivités qui devra être inférieure à 12 ans pour les communes dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 M€ (indicateur de la solvabilité financière de la collectivité).

BUDGET PRINCIPAL (en milliers d'euros)

Exercices	Prévision	Réalisés	Remboursement Capital Emprunt	Encours au 31.12.	Variation de l'encours
2011	4 466	1 730	1 439	11 241	- 3 615
2012	4 045	2 400	1 354	12 312	+1071
2013	7 075	4 600	1 319	15 619	+3307
2014	3 953	2 104	1 412	16 339	+720
2015	2 550	2 500	1 362	17 779	+1 440
2016	2 500	1 700	1 330	18 149	+370
2017	3 500	3 500	1 442	20 213	+2 064
2018	2 100	1 600	1 636	20 177	- 36
2019	3 000	1 900	1 777	21 400	+ 1 200

2.1 La réduction du besoin annuel de financement

Épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Épargne nette : différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital d'emprunt.

Les montants de l'épargne brute et de l'épargne nette ont été amputés par la baisse conséquente de la DGF.

2.2 L'AMELIORATION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

L'indicateur de solvabilité des communes a été fixé à un maximum de 12 ans par la LPFP pour 2018-2022.

La capacité de désendettement se calcule en rapportant l'encours de dette sur l'épargne brute et s'évalue en nombre d'années.

Ce ratio indique le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

En 2019, la capacité de désendettement de la commune (budget principal) devrait être inférieure à 9.5 ans.

L'emprunt mobilisé en 2020 sera de 2 450 000 €.

3. LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES (Budget principal et budget annexes) EN 2020

Les acquisitions

- **Acquisitions foncières**

- Enveloppe budgétaire d'acquisition pour les services : de matériels de bureau et d'informatique, de divers matériels (dont matériel de voirie), de matériel de transport

Le patrimoine communal et les travaux divers (non exhaustifs)

- Démarrage des travaux du commissariat
- Amélioration thermique par le remplacement des chaudières
- Acquisition du bâtiment Leclerc pneu (étude)
- Sécurisation entrée Jeanne d'Arc
- Poursuite des travaux dans le cadre du Plan Handicap
- Travaux de sécurisation dans la cadre du plan attentat
- Matériel informatique pour les écoles
- Matériel informatique tous services
- Baie de stockage
- Licences informatiques
- Travaux cimetières
- Grosses réparations des bâtiments communaux s'inscrivant dans la poursuite de la réhabilitation du patrimoine.
- Opération Cœur de Ville
- Etude éco-quartier Ardant du Picq
- Acquisition de l'ancien cinéma Scala
- Déplacement du club canin

4. La structure de la dette

La structure de la dette consolidée de la Ville est composée de 18 emprunts et une avance sur trésorerie :

- Un encours de dette prévisionnel au 1^{er} janvier 2020 de 20,7 M €
La dette est composée de 19 emprunts dont 12 à taux fixe, 7 à taux variable et 0 emprunt à taux structurés.

L'investissement 2020

Les prévisions d'investissement au BP 2020 s'élèvent à 7 449 460 € (dont 4.8 M€ dépenses d'équipement)

Au BP 2020, un emprunt de 2, 450 M€ est inscrit.

L'endettement

Le seuil 2019 passe en dessous des niveaux d'alerte, ce qui permet à la commune de pouvoir envisager la souscription d'un emprunt.

L'endettement par habitant s'élève à 1 234 € Au 31/12/2019 (population DGF).

PERSPECTIVES 2020-2021

1. Maîtriser les dépenses de fonctionnement :

- Contenir l'augmentation des charges à caractère général,
- Optimiser les modes de gestion des équipements et des services

2. Compenser les baisses des dotations et donc des recettes de fonctionnement en :

- Continuant d'être attentif à l'entrée des recettes (gestion des impayés)

3. Recettes d'investissement :

- Rechercher des subventions d'investissement
- Optimiser le patrimoine communal,
- Recourir à l'emprunt de manière modérée.

Evolution des épargnes et des ratios de désendettement. Vision consolidée des CA (budget principal + budgets annexes)

Evolution des épargnes de 2009 à 2019 (budget principal) en milliers d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion courante <i>Excédent brut de fonctionnement</i>	3 097	4 018	1 423	1 746	1 619	2 074	1 546	1 794	2 663	2 982
Intérêts de la dette	507	428	463	467	489	491	469	453	464	501
Epargne brute <i>Capacité d'autofinancement</i>	2 679	3 759	1 192	1 368	1 143	1 679	1 130	1 362	2 197	1 825
Remboursement capital dette	1 432	1 539	1 354	1 319	1 412	1 362	1 330	1 442	1 636	1 777
Epargne nette <i>CAF nette du remboursement des emprunts</i>	1 247	2 220	- 162	48	- 270	318	- 200	- 80	561	48

Les chiffres ci-dessus sont calculés d'après les recettes et dépenses de l'exercice concerné uniquement.

Les budgets des années 2010 à 2019 faisaient cependant apparaître des excédents de fonctionnement reportés importants : voir ci-dessous (en milliers d'euros)

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	2 771	3 453	4 583	3 292	2 596	2 135	2 131	1 856	1 326	1 722

Capacité de désendettement 2010 à 2019 (budget principal) en milliers d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette au 31/12	14 856	11 241	12 312	15 619	16 339	17 779	18 149	20 213	20 177	21 400
Epargne brute	2 679	3 759	1 192	1 368	1 143	1 679	1 130	1 362	2 197	2 477
Ratio capacité de désendettement en années	5,55	2,99	10,33	11,42	14,29	10,59	16,06	14,84	9,18	9,5

(1) Hors recettes exceptionnelles, hors remboursement emprunt in fine

Le renforcement des intercommunalités : une accélération des compétences transférées

Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi NOTRe renforce, à l'échelon local, le poids des groupements intercommunaux (EPCI), en leur transférant dans un délai relativement court, l'exercice de plein droit de compétences majeures : promotion touristique, développement économique, eau potable, assainissement...

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie exerce les compétences supplémentaires : promotion touristique, zones d'activités économiques, incendie et secours, instruction des documents d'urbanisme sur demande des communes membres, actions sociales d'intérêt communautaire, participation à la Mission Locale de Moselle Centre, Eau et Assainissement.

L'Attribution de Compensation pour 2019, représente 11 216 682 M€.

De même le transfert de la participation au SDIS sera achevé en 2020.

Le montant de l'Attribution de Compensation a été corrigé à la baisse pour un montant de 10 422 284 €, après ce transfert.

LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

1 : L'évolution des effectifs et de la masse salariale

Un important travail a été réalisé depuis trois ans, par l'équipe de direction en lien avec les élus, afin de trouver des pistes d'économie sans altérer la qualité des services rendus à la population.

Grâce à ce travail en mode projet, on peut constater une relative stabilité des effectifs et de la masse salariale de la collectivité et ce malgré l'augmentation des charges patronales, les modifications statutaires imposées par les textes réglementaires (Parcours professionnels, carrières et rémunérations (120 K€), augmentations indiciaires et la mise en œuvre de mesures sécuritaires contraignantes).

Effectifs au 31/12	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Stagiaires – titulaires	265	263	257	252	256	257	256
Non titulaires	65	62	62	78	80	80	65
Total	330	325	319	330	336	337	321

Les principales mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- redéploiements internes,
- mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services ;
- non remplacement de certains départs en retraite ;
- non remplacement de certains agents en arrêt maladie.

2 : La structure des effectifs (base : décembre 2019)

La structure des effectifs est assez classique pour notre type de collectivité :

- les agents Stagiaires et Titulaires représentent environ 77 % des effectifs ;
- les agents à temps complet représentent 78 % des effectifs ;
- les agents de catégorie C représentent 81 % des effectifs, ceux de catégorie B 16.91 % et ceux de catégorie A 2.08 % ;
- la parité est relativement respectée pour une administration.

Statut	Sexe		Total	%
	Femme	Homme		
Non titulaire	51	14	65	23
Stagiaire / titulaire	129	127	256	77
Total	180	141	321	100

Temps de travail	Nombre	%
Complet	256	76
Non complet	15	6
Partiel	50	18
Total	321	100

3 : La composition des rémunérations du personnel en 2019 (hors charges)

Le traitement de base constitue, par nature, l'élément le plus important des rémunérations des agents (78%), les primes et indemnités représentent 16 % des rémunérations alors que les heures supplémentaires représentent 3% et les autres éléments environ 1 % chacun (NBI, SFT, Indemnité de résidence et avantages en nature).

Statut	Traitement de base	Supplément familial de traitement	Indemnité de résidence	Primes et indemnités	Heures supplémentaires
Non titulaire	745 913.39	3 899.92	3 665.10	90 453.54	13 590.61
Stagiaire / titulaire	5 440 400.85	72 014.04	52 112.88	1 956 731.02	245 931.54
Total	6 274 476.24	75 913.96	55 777 .95	2 047 184.56	259 522.15

4. Les congés annuels des agents communaux

Les agents bénéficient des congés annuels conformément à la réglementation en vigueur soit pour une année civile, un congé annuel d'une durée égale à cinq fois leur obligation hebdomadaire de service.

A cela s'ajoute une bonification de cinq jours maximum dans l'année si les congés sont posés hors périodes. Trois jours de pont sont également accordés aux agents.

Les absences au travail pour raison de santé

ABSENCES	TITULAIRES				NON TITULAIRES			
	Nbre total de jours d'abs.		Moyenne des jours d'arrêt/agent		Nbre total de jours d'abs.		Moyenne des jours d'arrêt/agent	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Maladie ordinaire	2 906	3 687	11,35	14,57	800	393	10	4,91
Congé longue durée	631	348	2,46	1,37	0	0	0	0
Congé longue maladie	636	480	2,48	1,89	0	0	0	0
Maladie grave	0	0	0	0	290	351	3,62	4,38
Accident du travail	701	557	2,73	2,20	67	27	0,83	0,33
Total	5 248	5 072	20,06	20,04	1 157	771	14,46	9,63

L'absentéisme pour maladie ordinaire constitue le plus grand poste des absences du personnel communal.

Le taux d'absentéisme reste bas. La chambre régionale des comptes avait déjà salué ce taux d'absentéisme bas à Saint-Avold.

5. Une masse salariale encadrée

Premier poste de dépenses du budget de fonctionnement avec environ 50% des dépenses réelles de fonctionnement, la gestion des ressources humaines a représenté 13,9 M d'euros.

Certaines mesures règlementaires ou structurelles vont impacter directement les dépenses de personnel en 2020 :

- le glissement « vieillissement – technicité (GVT) annuel ;
- l'augmentation de la cotisation CNRACL ;
- la revalorisation de l'enveloppe consacrée à la part variable du régime indemnitaire des agents de catégorie C ;
- les revalorisations du fait des avancements d'échelon, de grade ou promotion interne ;
- le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)

La réflexion sur la maîtrise de la masse salariale se poursuivant, il a été décidé de réduire au maximum les futures embauches.

Par ailleurs, des actions fortes comme la modification des rythmes de travail vont permettre la maîtrise des dépenses liées aux heures supplémentaires. Un travail pro-actif à travers notamment une démarche de qualité de vie au travail sera menée contribuant à la réduction de l'absentéisme.

6. La recherche constante d'économies et d'efficacité

► Les charges générales

Ces charges représentent 28 % des dépenses réelles de fonctionnement avec une enveloppe de 7,6 M€. Elles concernent les fournitures de fluides, matériels, prestations de services, locations, entretien des bâtiments, voiries, espaces verts...

Il n'en reste pas moins que des efforts de réduction de ces charges sont perpétuellement recherchés, même si une majeure partie d'entre-elles peuvent être considérées comme quasi-incompressibles. Il est donc permis de remettre en cause la définition des besoins de la commune, de créer de meilleures conditions de mise en concurrence dans le cadre de nos procédures et de rechercher des pistes d'optimisation. La future réforme des retraites suivant l'option retenue à l'issue des négociations en cours est de nature à conduire les personnels à faire le choix d'anticiper leur cessation d'activité dès l'atteinte de l'âge légal de départ (62 ans) afin de conserver le bénéfice du régime spécial de la fonction publique. Malgré tout, le poids des crédits affectés aux charges de personnel restent prégnant du fait de mesures exogènes.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N° d'ordre	Présents	21		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		12	
	M. René STEINER	X		X		1	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M. le Maire Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTULIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme HACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PILLI à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGHA à Mme GUERIN M. HERBIVO à M. PELLEGRINI Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER		
	Mmes et MM les Adjoints	X		X		2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		3	X		15	M. Ismail AJDID	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		4	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		5	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X				
4	Mme Carine MULLER	X		X		6	X		18	Mme Nathalie PILI	X				
5	M. Pascal LAUER	X		X		7	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X				
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		8	X		20	Mme Edahbia HACIRI	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		9	X		21	M. Tristan ATMANIA	X				
8	Mme Sarah BACH	X		X		10	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		11	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X				
		X		X		12	X								
	TOTAL PRESENTS	9					TOTAL PRESENTS		7			TOTAL PRESENTS		5	
	TOTAL ABSENTS	1					TOTAL ABSENTS		5			TOTAL ABSENTS		6	
Observations : Mme MALAMANE arrive au début du point n°2.															
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)															

2- PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019

Exposé de M. LAUER, Adjoint.

Après que M. André WOJCIECHOWSKI, Maire précédent, ait quitté la salle de séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pascal LAUER, Adjoint, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2019, dressé par M. René STEINER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		323 564,10		2 850 481,03		3 174 045,13
Part affectée à l'investissement				- 1 128 158,03		- 1 128 158,03
Opérations de l'exercice	5 858 813,92	6 503 738,92	27 554 986,91	29 380 036,59	33 413 800,83	35 883 775,51
TOTAUX	5 858 813,92	6 827 303,02	27 554 986,91	31 102 359,59	33 413 800,83	37 929 662,61
Résultats de clôture		968 489,10		3 547 372,68		4 515 861,78
Restes à réaliser	2 141 620,70				2 141 620,70	
TOTAUX CUMULES	2 141 620,70	968 489,10		3 547 372,68	2 141 620,70	4 515 861,78
RESULTATS DEFINITIFS	1 173 131,60			3 547 372,68		2 374 241,08

- 2) constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte principal ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

2020 Pour extrait conforme
Saint-Avold le 3 août 2020

Le Maire



R. STEINER

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

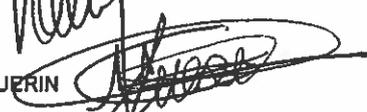
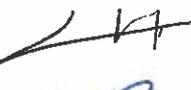
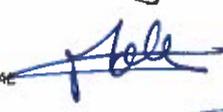
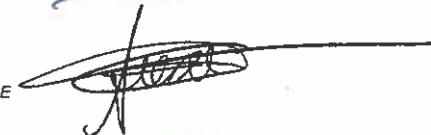
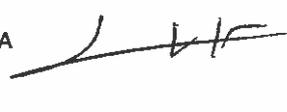
D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... 33VOTES : Pour..... 23Nombre de membres présents..... 21Contre..... 0Nombre de suffrages exprimés..... 31Abstentions..... 3Date de convocation: 24/7/2020

Présenté par Le Maire,

A Saint-Avold , le 30 juillet 2020Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session du 30 juillet 2020A Saint-Avold , le 30 juillet 2020

Les membres Le Conseil Municipal ,

René STEINER
MaireUmit YILDIRIM
ADJOINTRaymonde SCHWEITZER
ADJOINTEGaétan VECCHIO
ADJOINTCarine MULLER
ADJOINTEPascal LAUER
AdjointLothaire GAUDIG
ADJOINTAmandine GUERIN
ADJOINTEPascal HELFENSTEIN
ADJOINTSarah BACH
ADJOINTEJean-Claude BREM
CONSEILLER MUNICIPALMyrna BECKER-BARDELMANN
CONSEILLERE MUNICIPALEHermine MALAMANNE
CONSEILLERE MUNICIPALEGeneviève MATHE-HERMAL
CONSEILLERE MUNICIPALEAntoine PELLEGRINI
CONSEILLER MUNICIPALAlain LETUILLIER
CONSEILLER MUNICIPALSerge HAYDINGER
CONSEILLER MUNICIPALVirginie SPIR
CONSEILLERE MUNICIPALEMonique BETTINGER
CONSEILLERE MUNICIPALEOlivier MOUTON
CONSEILLER MUNICIPALChristine KLEIN MORAWSKI
CONSEILLERE MUNICIPALEKévin HERBIVO
CONSEILLER MUNICIPALNajia BOUCHENGA
CONSEILLERE MUNICIPALESophie ANNECCA-BECKA
CONSEILLERE MUNICIPALEIsmail AJDID
CONSEILLER MUNICIPALSolène LALLEMENT
CONSEILLERE MUNICIPALE

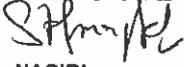
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

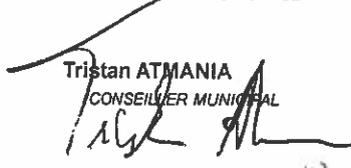
André WOJCIECHOWSKI *vr*
CONSEILLER MUNICIPAL

Nathalie PILI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Valentine BORRACCIA
CONSEILLERE MUNICIPALE



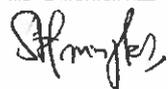
Tristan ATMANIA
CONSEILLER MUNICIPAL



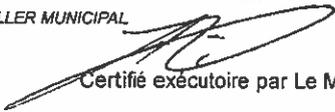
Edahbia NACIRI
CONSEILLERE MUNICIPALE



Mireille STELMASZYK *x2*
CONSEILLERE MUNICIPALE



Mohamed-Abdelmalik CHAALAL *vr*
CONSEILLER MUNICIPAL



Certifié exécutoire par Le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A Saint-Avoid le _____

VILLE DE SAINT-AVOLD



RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

SOMMAIRE

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses et en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif (établi par le Maire, ordonnateur) est soumis à l'approbation du conseil municipal, qui l'arrête définitivement par un vote au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. La loi d'urgence sanitaire n°2020-290 en date du 23 mars 2020 a modifié la règle commune et a fixé au 31 juillet 2020 la date butoir pour présenter et voter le compte administratif 2019.

Le compte de gestion (établi par le trésorier, comptable) est également soumis au vote de l'assemblée délibérante, qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion)

Le compte administratif de la Ville de Saint-Avoid se compose :

- Du budget principal
- Du budget annexe de l'action culturelle
- Du budget annexe lotissement Ardant du Picq
- Du budget annexe du crématorium
- Du budget annexe du parking Saint-Nabor

S'y ajoute le budget de la régie du camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le compte administratif 2019.

Vous trouverez, ci-après des informations relatives aux différents comptes :

BUDGET PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Pages 2-3
	Recettes de fonctionnement	Pages 3-4
	Résultat de fonctionnement	Page 5
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	Page 6
	Recettes d'investissement	Page 7
	Résultat d'investissement	Page 8

BUDGETS ANNEXES et Centre de séjour LE FELSBERG	Pages 9 à 12 Page 13
--	-------------------------

**Compte administratif 2019
Budget principal**

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISE

a) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2018	Prévu 2019 (BP + DM)	Réalisé CA 2019	taux de réalisation CA 2019/prévu	Evolution CA 2018 CA 2019
011 charges à caractère général	6 918 832,81	7 533 625,74	7 071 900,37	93,87%	2,21%
012 charges de personnel	13 602 128,81	13 914 500,00	13 912 219,27	99,98%	2,28%
014 atténuations de produits	584 781,00	634 563,00	586 830,00	92,48%	0,35%
65 autres charges de gestion courante	3 924 619,87	4 334 993,26	3 891 267,86	89,76%	-0,85%
66 charges financières	464 768,06	512 000,00	502 695,35	98,18%	8,16%
67 charges exception.	41 740,99	64 960,00	2 263,00	3,48%	-94,58%
68 Dotations provisions					
TOTAL DEPENSES REELLES	25 536 871,54	26 994 642,00	25 967 175,85	96,19%	1,69%
DEPENSES D'ORDRE	675 884,42	2 699 900,00	1 587 811,06	58,81%	134,92%
TOTAL REEL + ORDRE	26 212 755,96	29 694 542,00	27 554 986,91	92,79%	5,12%

Opérations réelles :

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement (25 967 175,85€) se composent des :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 7 071 900,37 €
(soit 27,23% du total des dépenses réelles) :
fluides, fournitures diverses, contrats de prestations de services, entretien des bâtiments, des voiries et réseaux, assurances, honoraires, transports, frais d'affranchissements, frais de téléphone...
- Charges de personnel (chapitre 012) : 13 912 219,27 €
(soit 53,58% du total des dépenses réelles) :
Rémunération personnel titulaire, non titulaire, contrats aidés, contributions patronales
- Atténuations de produits (chapitre 014) : 586 830,00 €
(soit 2,26% du total des dépenses réelles) :
Participation au fonds de péréquation FPIC : 507 049 €
Dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants : 10 218€
Contribution au redressement des finances publiques (DGF négative) 69 563€

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) 3 891 267,86 €
(soit 14,99% du total des dépenses réelles) : dont
 - Subvention d'équilibre budget action culturelle : 738 365,97 €
 - Contingent service incendie : 794 398,26 €
 - Subvention au CCAS : 522 700,00 €
 - Subvention d'équilibre budget parking St-Nabor : 275 102,81 €
 - Subventions aux associations : 1 221 621,70 €
- Charges financières (chapitre 66) 502 695,35 €
(soit 1,94% du total des dépenses réelles)
Intérêts de la dette
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) 2 263,00 €
Bourses et prix, titres annulés

Opérations d'ordre (chapitre 042) = recettes d'investissement chapitre 040

- Dotation aux amortissements (article 6811) 676 644,92 €
- Différences sur réalisation (positives) (article 6761) 241 489,28 €
- Ecritures d'ordres relatives aux cessions (articles 675) 669 676,86 €

b) Recettes

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2019 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2018	Prévu 2019 (BP + DM)	Réalisé CA 2019	taux de réalisation CA 2019/prévu	Évolution CA 2018 CA 2019
013 atténuations de charges	831 518,92	865 000,00	976 154,81	112,85%	17,39%
70 ventes de produits prestations services	882 798,46	864 168,00	871 232,04	100,82%	-1,31%
73 impôts et taxes	21 845 400,35	22 213 183,00	22 440 420,55	101,02%	2,72%
74 dotations, subvent.et participations	2 171 821,31	2 061 775,00	2 208 126,93	107,10%	1,67%
75 autres produits gest.	1 962 297,69	1 938 722,57	1 948 797,03	100,52%	-0,69%
76 produits financiers	51,47	46,43	45,03	96,98%	-12,51%
77 produits exception.	40 603,18	26 824,00	523 227,63	1950,60%	1188,64%
78 reprises s.provisions	2 401,52	2 500,00		0,00%	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES	27 736 892,90	27 972 219,00	28 968 004,02	103,56%	4,44%
RECETTES D'ORDRE	-	-	412 032,57		
TOTAL REEL + ORDRE	27 736 892,90	27 972 219,00	29 380 036,59	105,03%	5,92%
Excédent fonct.reporté N-1	1 326 344,09	1 722 323,00	1 722 323,00	100,00%	29,85%

Opérations réelles :

Les recettes réelles de la section de fonctionnement (29 968 004,02 €) se composent des :

- Atténuations de charges (chapitre 013) 976 154,81 €
(soit 3,37% du total des recettes réelles)
Remboursements sur rémunérations de personnel (personnel mis à disposition, remboursements indemnités journalières, emplois aidés, exercices droits syndicaux...)
- Ventes de produits fabriqués, prestations de services (chapitre 70) 871 232,04 €
(soit 3,01% du total des recettes réelles)
Coupes de bois, concessions dans les cimetières, redevances conservatoire, redevances des services périscolaires, cantines, centre aéré, locations diverses...
- Impôts et taxes (chapitre 73) 22 440 420,55 €
(soit 77,47% du total des recettes réelles) dont :
 - * Taxes foncières et d'habitation (il n'y a pas eu d'augmentation du taux) : 7 708 132,00 €
 - * Attribution de compensation de Communauté d'Agglomération: 11 216 682,00€
 - * FNGIR : 2 575 759,00€
- Dotations, subventions et participations (chapitre 74) 2 208 126,93 €
(soit 7,62% du total des recettes réelles) dont :
 - *Dotation de solidarité urbaine : 197 514,00 €
 - *Dotation de compensation de la réforme TP : 1 339 215,00€
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 1 948 797,03€
(soit 6,73% du total des recettes réelles) dont :
 - *revenus des immeubles (loyers) 194 725,49 €
 - *excédent reversé par ENERGIS 1 700 000,00€
- Produits financiers (chapitre 76) 45,03 €
- Produits exceptionnels (chapitre 77) 523 227,63€
(soit 1,81% du total des recettes réelles) dont :
Recouvrement sur créances admises en non-valeur, avoirs, sinistres...

c) Résultats de fonctionnement

REALISE SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
Dépenses réelles	25 967 175,85	Recettes réelles	28 968 004,02	3 000 828,17
Dépenses d'ordre	1 587 811,06	Recettes d'ordre	412 032,57	- 1 175 778,49
Total s. exercice	27 554 986,91	Total s. exercice	29 380 036,59	1 825 049,68
résultat reporté N-1			1 722 323,00	1 722 323,00

2) SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISE

d) Dépenses

Les dépenses d'investissement réalisées en 2019 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2018	Prévu 2019 (BP + DM)	Réalisé CA 2019	restes à réaliser
20 Immobilisations Incorporelles	123 244,56	268 315,82	43 970,16	123 530,38
204 subventions	45 772,09	569 206,00	47 177,00	513 206,00
21 Immobilisations	2 970 050,58	5 451 068,04	3 458 748,94	1 496 348,32
10 Dotations, fonds divers et réserves		21 733,00	21 732,92	
13 Subventions d'investissement		4 000,00		
16 emprunts et dettes	1 635 966,46	1 841 525,87	1 777 076,62	
27 autres Immob.financ	99 977,86	112 785,00	98 075,71	8 536,00
TOTAL DEPENSES REELLES	4 875 011,55	8 268 633,73	5 446 781,35	2 141 620,70
DEPENSES D'ORDRE	-	-	412 032,57	-
TOTAL REEL + ORDRE	4 875 011,55	8 268 633,73	5 858 813,92	2 141 620,70

Opérations réelles :

Les dépenses réelles de la section d'investissement (5 446 781,35 €) se composent des :

- immobilisations incorporelles (chapitre 20) 43 970,16 €
(soit 0,81% du total des dépenses réelles) dont :
Frais d'études (20 400€) et acquisition logiciels (23 570,16€)
- subventions d'équipement versées (chapitre 204) 47 177,00 €
(soit 0,87% du total des dépenses réelles) dont :
Participation paroisse protestante : 25 000€
Participation pour équipement des associations : 22 177€
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 3 458 748,94 €
(soit 63,50% du total des dépenses réelles) dont :
Place du Marché, carrefour Jeanne d'Arc, Travaux structurants de voirie, Chaudière Foyer
Jeanne d'Arc, Acquisition matériels et outillages divers
- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) 21 732,92 €
(soit 0,40% du total des dépenses réelles)
Remboursement de taxes d'aménagement indument perçues
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 1 777 076,62 €
(soit 32,63% du total des dépenses réelles)
Remboursement du capital sur emprunts
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) 98 075,71 €
(soit 1,80% du total des dépenses réelles) dont :
Avance au budget annexe Ardant du Picq (97 008,71)

e) Recettes

Les recettes d'investissement réalisées en 2019 se présentent comme suit :

Mouvements réels en euros	Réalisé CA 2018	Prévu 2019 (BP + DM)	Réalisé CA 2019	restes à réaliser
13 subventions d'investissement	156 459,00	159 295,00	189 517,00	-
16 emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	-
204 subventions d'équipement versées	3 752,09			-
10 dotations, fonds divers, réserves	1 711 910,29	1 597 467,03	1 721 846,66	-
165 Dépôts et cautionn.	-	1 525,00	-	-
27 autres immobilis. financières	5 098,04	4 565,87	4 564,20	-
024 produits cessions		482 316,00		-
TOTAL RECETTES REELLES	3 477 219,42	5 245 168,90	4 915 927,86	-
RECETTES D'ORDRE	675 884,42	2 699 900,00	1 587 811,06	-
TOTAL REEL + ORDRE	4 153 103,84	7 945 068,90	6 503 738,92	-
Excédent invest. reporté N-1	1 045 471,81	323 564,10	323 564,10	-

Opérations réelles :

Les recettes réelles de la section d'investissement (4 915 927,86 €) se composent des :

- Subventions d'investissement (chapitre 13) 189 517,00 €
(soit 4,50% du total des recettes réelles) dont :
Dont Amendes de police (150 959€)
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 3 000 000,00 €
(soit 46,01% du total des recettes réelles)
- Dotation, fonds divers et réserves (chapitre 10) 1 721 846,66 €
(soit 49,23% du total des recettes réelles) dont :
F.C.T.V.A. perçu sur les travaux réalisés en 2017 (384 123,77€)
Taxes d'aménagement (99 154,52€)
Excédent de fonctionnement capitalisé (1 228 356,00€)
- Autres immobilisations financières (chapitre 27) 4 564,20 €

Opérations d'ordre (chapitre 040) = dépenses de fonctionnement chapitre 042

Dotations aux amortissements 676 644,92 €

f) Résultats d'investissement

REALISE SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
Dépenses réelles	5 446 781,35	Recettes réelles	4 915 927,86	- 530 853,49
Dépenses d'ordre	412 032,57	Recettes d'ordre	1 587 811,06	1 175 778,49
Total s. exercice	5 858 813,92	Total s. exercice	6 503 738,92	644 925,00
résultat reporté N-1			323 564,10	323 564,10
				668 428,10

**Compte administratif 2019
Budgets annexes**

1) Action culturelle

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	1 013 932,93	Recettes réelles	1 074 769,44	60 836,51
Dépenses d'ordre	24 594,10	Recettes d'ordre	0,00	- 24 594,10
Total sur exercice fonctionnement	1 038 527,03	Total sur exercice fonctionnement	1 074 769,44	36 242,41
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	60 836,51	Recettes réelles	0,00	- 60 836,51
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	24 594,10	24 594,10
Total sur exercice investissement	60 836,51	Total sur exercice investissement	24 594,10	- 36 242,41
Total sur exercice	1 099 363,54	Total sur exercice	1 099 363,54	0,00
résultat reporté fonct.	50 654,97			- 50 654,97
résultat reporté invest.			50 654,97	50 654,97
Résultat global	0,00			0,00

Le budget annexe « action culturelle » a bénéficié en 2019 d'une subvention d'équilibre du budget principal de 738 365,97 €.

2) Crématorium

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	32 872,57	Recettes réelles	46 512,00	13 639,43
Dépenses d'ordre	15 349,43	Recettes d'ordre	0,00	- 15 349,43
Total sur exercice fonctionnement	48 222,00	Total sur exercice fonctionnement	46 512,00	- 1 710,00
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	15 349,43	15 349,43
Total sur exercice investissement	0,00	Total sur exercice investissement	15 349,43	15 349,43
Total sur exercice	48 222,00	Total sur exercice	61 861,43	13 639,43
résultat reporté fonct.			32 872,57	32 872,57
résultat reporté invest.			15 349,43	15 349,43
résultat global	48 222,00		10 085,43	61 861,43

L'excédent de recette constaté soit 31 162,57€ sera reversé au Budget principal en 2020.

3) Lotissement Ardant du Picq

DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	41 558,38	Recettes réelles	480 120,00	438 561,62
Dépenses d'ordre	982 715,28	Recettes d'ordre	993 470,80	10 755,52
Total sur exercice fonctionnement	1 024 273,66	Total sur exercice fonctionnement	1 473 590,80	449 317,14
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	84 224,20	Recettes réelles	97 008,71	12 784,51
Dépenses d'ordre	982 715,28	Recettes d'ordre	971 959,76	- 10 755,52
Total sur exercice investissement	1 066 939,48	Total sur exercice investissement	1 068 968,47	2 028,99
Total sur exercice	2 091 213,14	Total sur exercice	2 542 559,27	451 346,13
résultat reporté fonct.	257 348,08			- 257 348,08
résultat reporté invest.	12 784,51			- 12 784,51
résultat global	2 360 745,73		2 542 559,27	181 211,54

Le budget annexe « lotissement Ardant du Picq » a bénéficié en 2019 :

- d'une avance de 97 008,71 € versée par le budget principal
- d'une indemnité de sinistre de 479 120,00€ suite à l'incendie

4) Parking Saint-Nabor

REALISE				
DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	175 710,80	Recettes réelles	313 688,23	137 977,43
Dépenses d'ordre	130 283,60	Recettes d'ordre	0,00	- 130 283,60
Total sur exercice fonctionnement	305 994,40	Total sur exercice fonctionnement	313 688,23	7 693,83
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	137 977,43	Recettes réelles	3 733,55	- 134 243,88
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	130 283,60	130 283,60
Total sur exercice investissement	137 977,43	Total sur exercice investissement	134 017,15	- 3 960,28
Total sur exercice	443 971,83	Total sur exercice	447 705,38	3 733,55
résultat reporté fonct.				0,00
résultat reporté invest.	3 733,55			-3 733,55
résultat global	447 705,38	447 705,38		0,00

Le budget annexe « parking Saint-Nabor » a bénéficié en 2019 :

- d'une subvention de 275 102,81 € versée par le budget principal.

**Compte administratif 2019
Budget camping- régie Felsberg**

DEPENSES		RECETTES		RESULTAT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses réelles	101 418,60	Recettes réelles	87 779,93	- 13 638,67
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice fonctionnement	101 418,60	Total sur exercice fonctionnement	87 779,93	- 13 638,67
INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles	500,00	Recettes réelles	500,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00	0,00
Total sur exercice investissement	500,00	Total sur exercice investissement	500,00	- 500,00
Total sur exercice	101 918,60	Total sur exercice	88 279,93	- 13 638,67
résultat reporté fonct.			16 233,26	16 233,26
résultat reporté invest.			30 750,00	30 750,00
solde global	101 918,60		15 263,19	15 263,19

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
Présents		21		Présent		Absent		ordre		Présent		Absent	
M. René STEINER		X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najla BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M. le Maire Mme BECKER à Mme MATHE-HERMIAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTULIER à Mme LALLEMENT M. KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PASCAL LAUER à Mme WOIJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. HERBIVO à M. PELLEGRINI Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER	
Mmes et MM les Adjoints		3		2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X			
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X			
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X			
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X			
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X			
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X			
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X							
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		5			
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		6			
Observations :												Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)	

3- PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES DE L'EXERCICE 2019 (ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, ARDANT DU PICQ, PARKING SAINT-NABOR)

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

Après que M. André WOJCIECHOWSKI, Maire précédent ait quitté la salle de séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LAUER, Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs annexes de l'exercice 2019 dressés par M. René STEINER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		50 654,97	50 654,97		50 654,97	50 654,97
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	60 836,51	24 594,10	1 038 527,03	1 074 769,44	1 099 363,54	1 099 363,54
TOTAUX	60 836,51	75 249,07	1 089 182,00	1 074 769,44	1 150 018,51	1 150 018,51
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	20 400,52	14 412,56	14 412,56		20 400,52	0,00
TOTAUX CUMULES	20 400,52	14 412,56	14 412,56		34 813,08	14 412,56
RESULTATS DEFINITIFS		14 412,56	14 412,56			20 400,52

COMPTE ANNEXE POUR LE CREMATORIUM

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		15 349,43		32 872,57		48 222,00
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice		15 349,43	48 222,00	46 512,00	48 222,00	61 861,43
TOTAUX	0	30 698,86	48 222,00	79 384,57	48 222,00	110 083,43
Résultats de clôture		30 698,86		31 162,57		61 861,43
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	0	30 698,86		31 162,57		61 861,43
RESULTATS DEFINITIFS	0	30 698,86		31 162,57		61 861,43

COMPTE ANNEXE ARDANT DU PICQ

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	12 784,51		257 348,08		270 132,59	
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	1 066 939,48	1 068 968,47	1 024 273,66	1 473 590,80	2 091 213,14	2 542 559,27
TOTAUX	1 079 723,99	1 068 968,47	1 281 621,74	1 473 590,80	2 361 345,73	2 542 559,27
Résultats de clôture	10 755,52			191 969,06		181 213,54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 755,52			191 969,06		181 213,54
RESULTATS DEFINITIFS	10 755,52			191 969,06		181 213,54

COMPTE ANNEXE PARKING SAINT-NABOR

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	3 733,55			3 733,55	3 733,55	3 733,55
Part affectée à l'investissement				- 3 733,55		- 3 733,55
Opérations de l'exercice	137 977,43	134 017,15	305 994,40	313 688,23	443 971,83	447 705,38
TOTAUX	141 710,98	134 017,15	305 994,40	313 688,23	447 705,38	447 705,38
Résultats de clôture	7 693,83			7 693,83		0,00
Restes à réaliser		0,00				
TOTAUX CUMULES	7 693,83			7 693,83		0,00
RESULTATS DEFINITIFS	7 693,83			7 693,83		0,00

- 2) constate pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision du Conseil municipal : Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée, pour :

- le compte annexe de l'action culturelle à l'unanimité
- le compte annexe du crématorium..... à l'unanimité
- le compte annexe de l'ardant du Picq à l'unanimité
- le compte annexe du parking saint-nabor à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 3 août 2020


 R. STEINER

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... 33
 Nombre de membres présents..... 31
 Nombre de suffrages exprimés..... 31

VOTES : Pour..... 31
 Contre..... 0
 Abstentions..... 0

Date de convocation: 4/7/2020

Présenté par Le Maire,

A Saint-Avold, le 30/7/2020

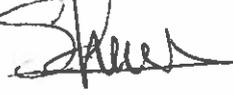
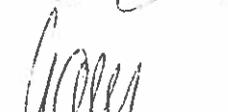
Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session du 30/7/2020

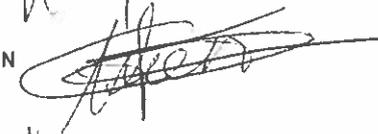
A Saint-Avold, le 30/7/2020

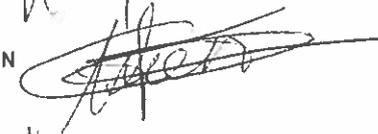
Les membres Le Conseil Municipal,

René STEINER
Maire

Umit YILDIRIM
ADJOINT

Raymonde SCHWEITZER
ADJOINTE

Gaétan VECCHIO
ADJOINT

Carine MULLER
ADJOINTE

Pascal LAUER
Adjoint

Lothaire GAUDIG
ADJOINT

Amandine GUERIN
ADJOINTE

Pascal HELFENSTEIN
ADJOINT

Sarah BACH
ADJOINTE

Jean-Claude BREM
CONSEILLER MUNICIPAL

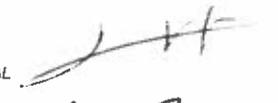
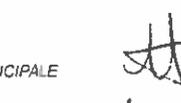
Myrna BECKER-BARDELMANN
CONSEILLERE MUNICIPALE

Hermine MALAMANNE
CONSEILLERE MUNICIPALE

Geneviève MATHE-HERMAL
CONSEILLERE MUNICIPALE

Antoine PELLEGRINI
CONSEILLER MUNICIPAL

Alain LETUILLIER
CONSEILLER MUNICIPAL

Serge HAYDINGER
CONSEILLER MUNICIPAL

Virginie SPIR
CONSEILLERE MUNICIPALE

Monique BETTINGER
CONSEILLERE MUNICIPALE

Olivier MOUTON
CONSEILLER MUNICIPAL

Christine KLEIN MORAWSKI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Kévin HERBIVO
CONSEILLER MUNICIPAL

Najia BOUCHENGA
CONSEILLERE MUNICIPALE

Sophie ANNECCA-BECKA
CONSEILLERE MUNICIPALE

Ismail AJDID
CONSEILLER MUNICIPAL

Solène LALLEMENT
CONSEILLERE MUNICIPALE


IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

André WOJCIECHOWSKI
CONSEILLER MUNICIPAL

Edahbia NACIRI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Nathalie PILI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Valentine BORRACCIA
CONSEILLERE MUNICIPALE

Tristan ATMANIA
CONSEILLER MUNICIPAL

Mireille STELMASZYK
CONSEILLERE MUNICIPALE

Mohamed-Abdelmalik CHAALAL
CONSEILLER MUNICIPAL

Certifié exécutoire par Le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le 6/8/2020
, et de la publication le 6/8/2020

A Saint-Avold le 6/8/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....
 Date de convocation : 24/7/2020

Présenté par Le Maire,
 A Saint-Avoid le 30/7/2020

Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session du 30/7/2020
 A Saint-Avoid le 30/7/2020

Les membres Le Conseil Municipal ,

René STEINER
 Maire

Umit YILDIRIM
 ADJOINT

Raymonde SCHWEITZER
 ADJOINTE

Gaétan VECCHIO
 ADJOINT

Carine MULLER
 ADJOINTE

Pascal LAUER
 Adjoint

Lothaire GAUDIG
 ADJOINT

Amandine GUERIN
 ADJOINTE

Pascal HELFENSTEIN
 ADJOINT

Sarah BACH
 ADJOINTE

Jean-Claude BREM
 CONSEILLER MUNICIPAL

Myrna BECKER-BARDELMANN
 CONSEILLERE MUNICIPALE

Hermine MALAMANNE
 CONSEILLERE MUNICIPALE

Geneviève MATHE-HERMAL
 CONSEILLERE MUNICIPALE

Antoine PELLEGRINI
 CONSEILLER MUNICIPAL

Alain LETUILLIER
 CONSEILLER MUNICIPAL

Serge HAYDINGER
 CONSEILLER MUNICIPAL

Virginie SPIR
 CONSEILLERE MUNICIPALE

Monique BETTINGER
 CONSEILLERE MUNICIPALE

Olivier MOUTON
 CONSEILLER MUNICIPAL

Christine KLEIN MORAWSKI
 CONSEILLERE MUNICIPALE

Kévin HERBIVO
 CONSEILLER MUNICIPAL

Najia BOUCHENGA
 CONSEILLERE MUNICIPALE

Sophie ANNECCA-BECKA
 CONSEILLERE MUNICIPALE

Ismail AJDID
 CONSEILLER MUNICIPAL

Solène LALLEMENT
 CONSEILLERE MUNICIPALE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

André WOJCIECHOWSKI
CONSEILLER MUNICIPAL

Nathalie PILI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Edahbia NACIRI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Valentine BORRACCIA
CONSEILLERE MUNICIPALE

Tristan ATMANIA
CONSEILLER MUNICIPAL

Mireille STELMASZYK
CONSEILLERE MUNICIPALE

Mohamed-Abdelmalik GHAALAL
CONSEILLER MUNICIPAL

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 6/8/2020
, et de la publication le 6/8/2020

A Saint-Avold le 6/8/2020

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
D2 - ARRETE - SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 24/7/2020

Présenté par Le Maire,

A Saint-Avold , le 30/7/2020

Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session du 30/7/2020
 A Saint-Avold , le 30/7/2020

Les membres Le Conseil Municipal ,

René STEINER
Maire

Umit YILDIRIM
ADJOINT

Raymonde SCHWEITZER
ADJOINTE

Gaétan VECCHIO
ADJOINT

Carine MULLER
ADJOINTE

Pascal LAUER
Adjoint

Lothaire GAUDIG
ADJOINT

Amandine GUERIN
ADJOINTE

Pascal HELFENSTEIN
ADJOINT

Sarah BACH
ADJOINTE

Jean-Claude BREM
CONSEILLER MUNICIPAL

Myrna BECKER-BARDELMANN
CONSEILLERE MUNICIPALE

Hermine MALAMANNE
CONSEILLERE MUNICIPALE

Geneviève MATHE-HERMAL
CONSEILLERE MUNICIPALE

Antoine PELLEGRINI
CONSEILLER MUNICIPAL

Alain LETUILLIER
CONSEILLER MUNICIPAL

Serge HAYDINGER
CONSEILLER MUNICIPAL

Virginie SPIR
CONSEILLERE MUNICIPALE

Monique BETTINGER
CONSEILLERE MUNICIPALE

Olivier MOUTON
CONSEILLER MUNICIPAL

Christine KLEIN MORAWSKI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Kévin HERBIVO
CONSEILLER MUNICIPAL

Najia BOUCHENGA
CONSEILLERE MUNICIPALE

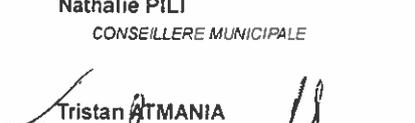
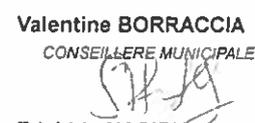
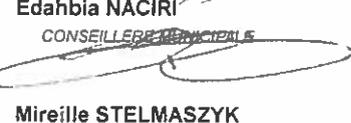
Sophie ANNECCA-BECKA
CONSEILLERE MUNICIPALE

Ismail AJDID
CONSEILLER MUNICIPAL

Solène LALLEMENT
CONSEILLERE MUNICIPALE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

<p> André WOJCIECHOWSKI CONSEILLER MUNICIPAL</p> <p> Nathalie PILI CONSEILLERE MUNICIPALE</p> <p> Tristan ATMANIA CONSEILLER MUNICIPAL</p> <p> Mohamed-Abdelmalik CHAALAL CONSEILLER MUNICIPAL</p>	<p> Valentine BORRACCIA CONSEILLERE MUNICIPALE</p> <p> Edahbia NACIRI CONSEILLERE MUNICIPALE</p> <p> Mireille STELMASZYK CONSEILLERE MUNICIPALE</p>
--	--

Certifié exécutoire par Le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le 6/8/2020
, et de la publication le 6/8/2020

A Saint-Avoid le 6/8/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... 33
 Nombre de membres présents..... 31
 Nombre de suffrages exprimés..... 31

VOTES : Pour..... 31
 Contre.....
 Abstentions..... 10

Date de convocation : 24/7/2020

Présenté par Le Maire,

A Saint-Avold le 30/7/2020

Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session du 30/7/2020

A Saint-Avold le 30/7/2020

Les membres Le Conseil Municipal ,

René STEINER
Maire

Umit YILDIRIM
ADJOINT

Raymonde SCHWEITZER
ADJOINTE

Gaétan VECCHIO
ADJOINT

Carine MULLER
ADJOINTE

Pascal LAUER
Adjoint

Lothaire GAUDIG
ADJOINT

Amandine GUERIN
ADJOINTE

Pascal HELFENSTEIN
ADJOINT

Sarah BACH
ADJOINTE

Jean-Claude BREM
CONSEILLER MUNICIPAL

Myrna BECKER-BARDELMANN
CONSEILLERE MUNICIPALE

Hermine MALAMANNE
CONSEILLERE MUNICIPALE

Geneviève MATHE-HERMAL
CONSEILLERE MUNICIPALE

Antoine PELLEGRINI
CONSEILLER MUNICIPAL

Alain LETUILLIER
CONSEILLER MUNICIPAL

Serge HAYDINGER
CONSEILLER MUNICIPAL

Virginie SPIR
CONSEILLERE MUNICIPALE

Monique BETTINGER
CONSEILLERE MUNICIPALE

Olivier MOUTON
CONSEILLER MUNICIPAL

Christine KLEIN MORAWSKI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Kévin HERBIVO
CONSEILLER MUNICIPAL

Najia BOUCHENGA
CONSEILLERE MUNICIPALE

Sophie ANNECCA-BECKA
CONSEILLERE MUNICIPALE

Ismail AJDID
CONSEILLER MUNICIPAL

Solène LALLEMENT
CONSEILLERE MUNICIPALE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

André WOJCIECHOWSKI
CONSEILLER MUNICIPAL

Nathalie PILI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Tristan ATMANIA
CONSEILLER MUNICIPAL

Mohamed-Abdelmalik CHAALAL
CONSEILLER MUNICIPAL

Edahbia NACIRI
CONSEILLERE MUNICIPALE

Valentine BORRACCIA
CONSEILLERE MUNICIPALE

Mireille STELMASZYK
CONSEILLERE MUNICIPALE

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 6/8/2020
, et de la publication le 6/8/2020

A Saint-Avold le 6/8/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus			33			Mmes et MM les Conseillers municipaux			Conseillers en exercice			33		
N° d'ordre	Présents	21	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		12	
		M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najla BOUCHENGA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M. le Maire Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTUIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme MIREILLE STELMASZYK Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. HERBYO à M. PELLEGRINI Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER		
	Mmes et MM les Adjoints	X			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
1	M. Umit YILDIRIM	X			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X				
4	Mme Carine MULLER	X			6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X				
5	M. Pascal LAUER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X				
6	Mme Amandine GUERIN	X			8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X			9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANA	X				
8	Mme Sarah BACH	X			10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X				
9	M. Pascal HELPFENSTEIN	X			11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X				
					12	M. Kevin HERBYO	X							
	TOTAL PRESENTS	9				TOTAL PRESENTS	7		TOTAL PRESENTS	5				
	TOTAL ABSENTS	1				TOTAL ABSENTS	5		TOTAL ABSENTS	6				
Observations :														
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)														

4- PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG » - EXERCICE 2019

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

Après que M. André WOJCIECHOWSKI, Maire précédent ait quitté la salle de séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LAUER, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » de l'exercice 2019 dressé par M. René STEINER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		30 750,00	0	16 233,26	0	16 233,26
Part affectée à l'investissement				0,00		0,00
Opérations de l'exercice	500,00	500,00	101 418,60	87 779,93	101 918,60	88 279,93
TOTAUX	500,00	31 250,00	101 418,60	104 013,19	101 918,60	135 263,19
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	0	30 750,00		2 594,59	0	33 344,59
TOTAUX CUMULES		30 750,00		2 594,59		33 344,59
RESULTATS DEFINITIFS		30 750,00		2 594,59		33 344,59

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 30.07.2020

PT. 4 - PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG » - EXERCICE 2019

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire au compte de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte de la régie du Felsberg ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

nk Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 3 aout 2020

Le Maire,



IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice..... 33
 Nombre de membres présents..... 21
 Nombre de suffrages exprimés..... 31

VOTES : Pour..... 31
 Contre..... 0
 Abstentions..... 0

Date de convocation : 24/7/2020

Présenté par Le Maire,

A Saint-Avoid le 30/7/2020

Délibéré par Le Conseil Municipal réuni en session du 30/7/2020

A Saint-Avoid le 30/7/2020

Les membres Le Conseil Municipal,

René STEINER
Maire



Umit YILDIRIM
ADJOINT



Raymonde SCHWEITZER
ADJOINTE



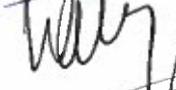
Gaétan VECCHIO
ADJOINT



Carine MULLER
ADJOINTE



Pascal LAUER
Adjoint



Lothaire GAUDIG
ADJOINT



Amandine GUERIN
ADJOINTE



Pascal HELFENSTEIN
ADJOINT



Sarah BACH
ADJOINTE



Jean-Claude BREM
CONSEILLER MUNICIPAL



Myrna BECKER-BARDELMANN
CONSEILLERE MUNICIPALE



Hermine MALAMANNE
CONSEILLERE MUNICIPALE



Geneviève MATHE-HERMAL
CONSEILLERE MUNICIPALE



Antoine PELLEGRINI
CONSEILLER MUNICIPAL



Alain LETUILLIER
CONSEILLER MUNICIPAL



Serge HAYDINGER
CONSEILLER MUNICIPAL



Virginie SPIR
CONSEILLERE MUNICIPALE



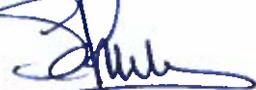
Monique BETTINGER
CONSEILLERE MUNICIPALE



Olivier MOUTON
CONSEILLER MUNICIPAL



Christine KLEIN MORAWSKI
CONSEILLERE MUNICIPALE



Kévin HERBIVO
CONSEILLER MUNICIPAL



Najja BOUCHENGA
CONSEILLERE MUNICIPALE



Sophie ANNECCA-BECKA
CONSEILLERE MUNICIPALE



Ismail AJDID
CONSEILLER MUNICIPAL



Solène LALLEMENT
CONSEILLERE MUNICIPALE



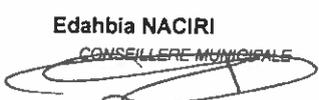
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D


André WOJCIECHOWSKI
CONSEILLER MUNICIPAL
Nathalie PILI
CONSEILLERE MUNICIPALE


Edahbia NACIRI
CONSEILLERE MUNICIPALE


Tristan ATMANIA
CONSEILLER MUNICIPAL
Mohamed-Abdelmalik CHAALAL
CONSEILLER MUNICIPAL


Valentine BORRACCIA
CONSEILLERE MUNICIPALE
Mireille STELMASZYK
CONSEILLERE MUNICIPALE


Certifié exécutoire par Le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le 6/8/2020
, et de la publication le 6/8/2020

A Saint-Avoid le 6/8/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N° d'ordre	Présents	21		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	
	Absents		Absents											Absents
	M. René STEINER	X				1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najja BOUCHENGA		X	
						2	Mme BECKER BARDELMANN		X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X	
	Mmes et MM les Adjoints					3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X		
1	M. Umit YILDIRIM	X				4	Mme Genevieve MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X		
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X		
4	Mme Carine MULLER	X				7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X		
5	M. Pascal LAUER	X				8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X		
6	Mme Amandine GUERIN	X				9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X		
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X		
8	Mme Sarah BACH	X				11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X		
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	M. Kevin HERBIVO	X						
	TOTAL PRESENTS	9					TOTAL PRESENTS	7				TOTAL PRESENTS	5	
	TOTAL ABSENTS	1					TOTAL ABSENTS	5				TOTAL ABSENTS	6	
Observations :													Absent ayant donné procuration à des membres présents	
													Mme MULLER à M. le Maire	
													Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL	
													Mme SPIR à Mme BACH	
													M. LETULLIER à Mme LALLEMENT	
													Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER	
													Mme NACIRI à M. CHAALAL	
													Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK	
													Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN	
													M. HERBIVO à M. PELLEGRINI	
													Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER	
													M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA	
													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)	

5- PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019

Exposé de Mme METZ, Conseillère aux décideurs locaux, rapporteur.

Après que le Conseil Municipal ait délibéré sur le compte administratif principal de l'exercice 2019 de la Ville de Saint-Avold, Mme METZ, Conseillère aux décideurs locaux, expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2019 de la Ville,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare

que le compte de gestion principal, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 3 aout 2020

Le Maire

R. SPEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	21		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		12	
	Mmes et MM les Adjoints		Absent									Absent		Absent	
	M. René STEINER	X				1	X		13		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents			
						2	X		14		X	Mme MULLER à M. le Maire			
						3	X		15		X	Mme BECKER à Mme MATHE-HERMIAL			
1	M. Umüt YILDIRIM	X				4	X		16		X	Mme SPIR à Mme BACH			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	X		17		X	M. LETTULIER à Mme LALLEMENT			
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	X		18		X	Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER			
4	Mme Carine MILLER	X				7	X		19		X	Mme NACERI à M. CHAALAL			
5	M. Pascal LAUER	X				8	X		20		X	Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK			
6	Mme Amandine GUERIN	X				9	X		21		X	Mme PILLI à M. WOJECIHOWSKI			
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	X		22		X	M. HERBIVO à M. PELLEGRINI			
8	Mme Sarah BACH	X				11	X		23		X	Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	X				X	M. WOJECIHOWSKI à M. ATMANIA			
TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				7	TOTAL PRESENTS				5	
TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				5	TOTAL ABSENTS				6	
Observations :														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)	

6- PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION ANNEXES DE L'EXERCICE 2019 (ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, ARDANT DU PICQ, PARKING SAINT-NABOR)

Exposé de Mme METZ, Conseillère aux décideurs locaux, rapporteur.

Après que le Conseil Municipal ait délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 des services annexes (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor), Mme METZ, Conseillère aux décideurs locaux, expose les écritures et les chiffres des comptes de gestion qui leur correspondent.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par Mme le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 des services annexes (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor),

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare

Que les comptes de gestion des services annexes :

- de l'action culturelle
- du crématorium
- du lotissement Ardant du Picq
- du parking Saint-Nabor

dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil municipal : Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée, pour les comptes de gestion des services annexes :

- de l'action culturelle :à l'unanimité
- du crématorium :à l'unanimité
- du lotissement Ardant du Picq :à l'unanimité
- du parking Saint-Nabor :à l'unanimité

✍ Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 3 août 2020

Le Maire

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus				Mmes et MM les Conseillers municipaux				Conseillers en exercice					
Présents		21		Présents		Absents		Absents					
		X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najla BOUCHENGA						
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X					
		X	4	Mme Genev. MATHÉ-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X					
		X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
		X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X					
		X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
		X	8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X					
		X	9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X					
		X	10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
		X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X					
		X	12	M. Kevin HERBIVO									
TOTAL PRESENTS				9				TOTAL PRESENTS				5	
TOTAL ABSENTS				1				TOTAL ABSENTS				6	
Observations :										Absent ayant donné procuration à des membres présents			
										Mme MULLER à M. Je Maire			
										Mme BECKER à Mme MATHÉ-HERMAL			
										Mme SPIR à Mme BACH			
										M. LETULLIER à Mme LALLEMENT			
										Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER			
										Mme NACIRI à M. CHAALAL			
										Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK			
										Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI			
										Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN			
										M. HERBIVO à M. PELLEGRINI			
										Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER			
										M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA			
										Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)			

7- PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DE LA REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG » - EXERCICE 2019

Exposé de Mme METZ, Conseillère aux décideurs locaux, rapporteur.

Après que le Conseil Municipal ait délibéré sur le compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » de l'exercice 2019, Mme METZ, Conseillère aux décideurs locaux, expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2019 de la régie «Felsberg» ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

✍ Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 3 aout 2020

Le Maire

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33							
N°ordre	Présents	21		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		12					
		M. René STEINER	X					X		13		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M. le Maire Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTULIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCA à Mme STELMASZYK Mme PUL-BA-WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. HERBIVO à M. PELLEGRIN Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA						
	Mmes et MM les Adjoints						X		14		X								
1	M. Umih YILDIRIM	X					X		15		X								
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X					X		16		X								
3	M. Gaetan VECCHIO	X					X		17		X								
4	Mme Carine MULLER	X					X		18		X								
5	M. Pascal LAUER	X					X		19		X								
6	Mme Amandine GUERIN	X					X		20		X								
7	M. Lothaire GAUDIG	X					X		21		X								
8	Mme Sarah BACH	X					X		22		X								
9	M. Pascal HÉLFENSTEIN	X					X		23		X								
	TOTAL PRESENTS	9					TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS						5		
	TOTAL ABSENTS	1					TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		6						
Observations :													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)						

8- AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2019 ET INTEGRATION DES RESULTATS ISSUS DE L'ACTIVITE EAU ET ASSAINISSEMENT D'ENERGIS

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

Par délibération n°2 de ce jour, vous avez arrêté les résultats du compte administratif principal de l'exercice 2019.

A ces résultats propres, il convient d'intégrer les résultats issus de l'activité Eau et Assainissement d'ENERGIS car les opérations liées à ces activités seront absorbées dans le budget primitif du Budget principal pour l'année 2020. Ces résultats sont intégrés comme suit :

Investissement	(€)	Fonctionnement	(€)
Résultat CA Budget Principal	968 489,10	Résultat CA Budget Principal	3 547 372,68
Résultat ENERGIS	88 196,08	Résultat ENERGIS	192 688,76
TOTAL (R001)	1 056 685,18	TOTAL (R 002)	3 740 061,44
Restes à réaliser	2 141 620,70		
Affectation du résultat (1068)	1 084 935,52	Résultat de fonctionnement à reporter	2 655 125,92

La nomenclature M14 appliquée au budget principal prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Un excédent d'exploitation cumulé apparaissant à la clôture de l'exercice 2019 au compte administratif principal, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » c'est-à-dire en investissement pour exécuter l'autofinancement prévu ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations).

Ceci étant exposé je vous propose :

- l'affectation de la somme de 1 084 935,52 € au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2020 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement des exercices 2019 et antérieurs = 3 740 061,44 € au compte administratif 2019 ;
- de porter le reliquat de 2 655 125,92 € en report à nouveau (solde créditeur)

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

✍ Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 3 août 2020

Le Maire



R. STENNER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux								Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	21		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Présent	Absent	Absents		12	
	Mmes et MM les Adjoints		3											Absent ayant donné procuration à des membres présents		12	
	M. René STEINER	X				1	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M. le Maire Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTJUER à Mme LALLEMENT M. KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PIM-AAA-WOJECHEWOSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. HERBIVO à M. PELLEGRINI Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER M. WOJECHEWOSKI à M. ATMAMIA Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)			
						2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
						3	X		15	M. Ismail AJIDID	X						
1	M. Umit YILDIRIM	X				4	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	X		17	M. André WOJECHEWOSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	X		18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X				7	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X				8	X		20	Mme Edahbla NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X				9	X		21	M. Tristan ATMAMIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Sarah BACH	X				11	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	X										
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		5		TOTAL PRESENTS		6			
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		6		TOTAL ABSENTS		6			
Observations :																	

9- AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES 2019 – CREMATORIUM, PARKING SAINT-NABOR

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

Par délibération n°3 de ce jour, vous avez arrêté les résultats des comptes administratifs annexes de l'exercice 2019.

La nomenclature M4 appliquée aux services annexes du crématorium et du parking Saint-Nabor prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2019 dans les deux services annexes, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » c'est-à-dire en investissement pour exécuter l'autofinancement prévu ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations) ;
- soit être reversé à la collectivité de rattachement.

Je vous propose :

Service annexe du crématorium

- report de l'excédent de 31 162,57 € en section d'exploitation sur l'exercice 2020, pour reversement au budget principal de la Ville.

Service annexe parking Saint-Nabor

- affectation de la somme de 7 693,83€ au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2020 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 (7 693,83 €).

Décision du Conseil municipal : Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée :

- à l'unanimité pour le service annexe du crématorium
- à l'unanimité pour le service annexe du parking Saint-Nabor.

nd Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 3 aout 2020

Le Maire



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	21		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		12	
	Mmes et MM les Adjoints		3									Absents		12	
	M. René STEINER	X					X		13	Mme Najla BOUCHENGHA		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents		
							X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X	Mme MULLER à M. le Maire		
							X		15	M. Ismail AJDID		X	Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL		
							X		16	Mme Solène LALLEMENT		X	Mme SPIR à Mme BACH		
1	M. Umit YILDIRIM	X					X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X	M. LETTUIER à Mme LALLEMENT		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X					X		18	Mme Nathalie PILI		X	Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER		
3	M. Gaetan VECCHIO	X					X		19	Mme Virginie BORRACCIA		X	Mme NACERI à M. CHAALAL		
4	Mme Carine MULLER	X					X		20	Mme Edahbia NACIRI		X	Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK		
5	M. Pascal LAUER	X					X		21	M. Tristan ATMANIA		X	Mme PIU à M. WOJCIECHOWSKI		
6	Mme Amandine GUERIN	X					X		22	Mme Mireille STELMASZYK		X	Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN		
7	M. Lothaire GAUDIG	X					X		23	M. Mohamed CHAALAL		X	M. HERBIVO à M. PELLEGRINI		
8	Mme Sarah BACH	X					X						Mme ANNECCA BECKA à M. HAYDINGER		
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X					X						M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA		
	TOTAL PRESENTS	9					7			TOTAL PRESENTS	5		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)		
	TOTAL ABSENTS	1					5			TOTAL ABSENTS	6				
Observations :															

10- CREATION DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

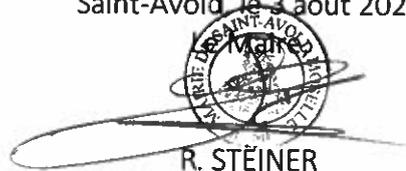
Vu la demande de délégation de compétence pour la gestion de l'Assainissement, l'Eau, et les eaux pluviales transmise par la Ville de Saint-Avold à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (C.A.S.A.S) le 22 juin 2020 ;

Considérant que la compétence Eau Assainissement et Eaux pluviales relève d'un service Public Industriel et Commercial ;

Je vous propose la création du Budget annexe Eau Assainissement soumis à la nomenclature M49 développée et au régime de TVA.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

ml
Pour extrait conforme
Saint-Avold le 3 août 2020


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux								Conseillers en exercice		33	
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
	M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M. le Maire Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTULIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PILLI à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. HERBIVO à M. PELLEGRINI Mme ANNECCA-BECKA à M. HAYDINGER M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA			
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X					
1	M. Umil YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE HERMAL	X		16	Mme Soline LALLEMENT	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETTULIER	X		18	Mme Nathalie PILLI	X					
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		6					
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		5					
Observations : Mme ANNECCA BECKA arrive au chapitre 16 du point 11 a) ville avant le vote													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)		

11- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020

a) VILLE

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

M. LAUER, adjoint, précise que le budget principal est voté chapitre par chapitre, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire complet du budget ainsi que du rapport de présentation.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite :

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

- 1) Adopte les différents chapitres du budget primitif 2020 :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)	
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)		
Fonctionnement Dépenses 011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)			M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILLI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1		

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
014	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
Fonctionnement Recettes 013	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
73	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
74	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
76	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
78	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
Investissement Dépenses 20	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILU à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
204	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
Investissement Recettes 13	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
165	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
024	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA M. BORRACCIA M. STELMASZYK	A noter qu'au départ de M. WOJCIECHOWSKI au point 5, la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 4	= 1	

2) arrête, par conséquent, le budget primitif 2020, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 37 296 072,00 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	7 449 460,00	7 449 460,00
Fonctionnement	29 846 612,00	29 846 612,00
TOTAUX	37 296 072,00	37 296 072,00

Etant précisé que son équilibre est assuré par :

- un produit fiscal de 7 703 759 €
- une prévision d'emprunts nouveaux de 2 450 000 €

- 3) autorise M. le Maire à la majorité de 28 voix POUR et 4 abstentions (M. ATMANIA pour lui et son mandant M. WOJCIECHOWSKI, Mme STELMASZYK pour elle et sa mandante Mme BORRACCIA) – A noter que la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est rendue caduque à partir du point n°5 de cette séance, soit au départ définitif de M. WOJCIECHOWSKI,
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

PJ : rapport de présentation du budget primitif 2020

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 4 aout 2020

Le Maire

R. MEINER

VILLE DE SAINT-AVOLD



RAPPORT DE
PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2020

SOMMAIRE

Le budget primitif de la Ville de Saint-Avoid se compose :

- Du budget principal
- Du budget annexe de l'action culturelle
- Du budget annexe lotissement Ardant du Picq
- Du budget annexe du crématorium
- Du budget annexe du parking Saint-Nabor
- Du budget annexe Eau et Assainissement

S'y ajoute le budget de la régie du camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2020, dans chacun des budgets susvisés.

Notre collectivité devra poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement dans un contexte économique et sanitaire particulièrement difficile tout en garantissant un même niveau de service public. En effet la crise sanitaire traversée a conduit la Ville à apporter un soutien aux acteurs économiques, à la population et au personnel de santé fortement touchés.

Depuis 2012, la Ville de Saint-Avoid est fortement impactée par les décisions gouvernementales visant à associer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques, à savoir :

- Au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) l'effort demandé à la Ville de Saint-Avoid s'élève à plus de 6M€ cumulés depuis 2013
- Au titre du Fonds de Péréquation (FPIC), 3 707 299 € ont été prélevés sur les recettes communales depuis 2015
- Soit au total de plus de 11 M€.

En 2020, la DGF de la Ville de Saint-Avoid devrait rester négative et un nouveau prélèvement sera opéré sur le produit des taxes.

Par ailleurs, le montant de la participation au FPIC pour 2020 est estimé à 575 000€.

Malgré ces baisses de dotation le choix a été fait de maintenir les taux fiscaux pour 2020.

Vous trouverez, ci-après des informations relatives aux différents budgets :

BUDGET PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Pages 2 à 3
	Dépenses de fonctionnement	Pages 4 à 5
Section d'investissement	Recettes d'investissement	Page 6
	Dépenses d'investissement	Page 7

BUDGETS ANNEXES et Centre de séjour LE FELSBERG	Page 8
--	---------------

Le budget principal de la Ville de Saint-Avold s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	29 846 612,00 €
Section d'investissement	7 449 460,00 €
TOTAL	37 296 072,00 €

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Recettes de fonctionnement

	B.P. 2019	B.P. 2020	% par Rapport au BP 2019	% du BP 2020
Recettes de fonctionnement	29 680 792,00	29 846 612,00	0,56%	
013 Atténuations de charges	865 000,00	358 800,00	-58,52%	1,20%
70 Produits des services, domaine...	864 168,00	1 759 510,99	103,61%	5,90%
73 Impôts et taxes	22 213 183,00	21 423 002,00	-3,56%	71,78%
74 Dotations et participations	2 048 025,00	2 164 720,00	5,70%	7,25%
75 Autres produits de gestion courante	1 938 722,57	1 413 851,57	-27,07%	4,74%
76 Produits financiers	46,43	33,52	-27,81%	0,00%
77 Produits exceptionnels	26 824,00	69 068,00	157,49%	0,23%
78 Reprises sur provisions	2 500,00	2 500,00	0,00%	0,01%
002 résultats reportés (après affectation au résultat)	1 722 323,00	2 655 125,92	54,16%	8,90%

Chapitre 013 : atténuations de charges

358 800,00 €

Ces recettes sont liées aux mises à disposition de personnel à d'autres entités, aux participations de l'Etat aux emplois aidés, aux versements liés aux indemnités journalières prises en charge par l'assurance, etc...

La baisse des recettes de ce chapitre est due principalement à la diminution du nombre d'emplois aidés et au transfert du personnel mis à disposition d'Energis à la Communauté d'Agglomération dans le cadre du transfert de compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Chapitre 70 : Produits des services, domaine..

1 759 510,99 €

Ce chapitre est globalement en forte augmentation par rapport à 2019. Il tient compte de l'intégration dans le budget principal de l'activité Eau et Assainissement et des produits issus de la vente de l'eau à percevoir. Sur les autres droits à percevoir une baisse est attendue compte tenu de l'interruption de l'activité des services pendant la crise sanitaire.

Chapitre 73 : Impôts et taxes**21 423 002,00 €**

Ce chapitre est en baisse par rapport à 2019 :

Il comprend :

- Les taxes foncières et d'habitation 7 703 759 €
- L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité
Elle a été révisée à la baisse par la CLECT suite à l'intégration
dans les charges de l'EPCI des contributions au SDIS 10 422 284 €
- Le F.N.G.I.R. 2 575 759 €
- Les taxes sur les pylônes électriques 160 000 €
- Les autres positions restent identiques
 - o Taxe sur la consommation finale d'électricité 300 000 €
 - o Taxes locales sur la publicité extérieure 11 200 €
 - o Taxes additionnelles aux droits de mutations 200 000 €

Chapitre 74 : Dotations et participations**2 164 720,00 €**

Ce chapitre est en hausse.

Les principales recettes de ce chapitre sont :

- La Dotation forfaitaire estimée à 0,00 €
A ce jour, aucune notification n'a été reçue pour la DGF.
Elle devrait rester négative en 2020 et un prélèvement de 69 563 €
est prévu dès à présent au chapitre 014-73916 (dépenses)
- La dotation de solidarité urbaine estimée à 212 050 €
- Le FCTVA 15 000 €
- La Dotation de Compensation de la réforme de taxe professionnelle (est estimée) 1 200 000 €

DCRTP du bloc communal dans le périmètre des variables d'ajustement : les données ne sont pas à ce jour connues. La Ville de Saint-Avold sera concernée par une nouvelle ponction sur ces recettes.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante**1 413 851,57 €**

Ce chapitre diminue de 524 871€.

Cette baisse est liée à la baisse de l'excédent d'Energis reversé à la Ville 1 180 000 € au lieu de 1 700 000 € en 2019.

Chapitre 77 : produits exceptionnels**69 068,00 €**

Prévision de recettes au titre des indemnisations de sinistres

2) Dépenses de fonctionnement

	B.P. 2019	B.P. 2020	% par Rapport au BP 2019	% du BP 2020
Dépenses de fonctionnement	29 680 792,00	29 846 612,00		
011 Charges à caractère général	7 555 875,74	7 925 463,68	4,89%	26,55%
012 Charges de personnel	13 688 500,00	14 022 350,00	2,44%	46,98%
014 Atténuations de produits	694 563,00	694 563,00	0,00%	2,33%
65 Autres charges de gestion courante	4 344 993,26	3 421 421,00	-21,26%	11,46%
66 Charges financières	597 000,00	556 000,00	-6,87%	1,86%
67 Charges exceptionnelles	99 960,00	1 329 256,95	1229,79%	4,45%
023 Virement à la section d'investissement	2 004 950,00	1 231 807,59	-38,56%	4,13%
042 Opér. d'ordre de transfert entre sections	694 950,00	665 749,78	-4,20%	2,23%

Chapitre 011 : Charges à caractère général

7 925 463,68 €

Ce chapitre fait ressortir une forte hausse par rapport à 2019. Cette hausse est liée aux frais engagés pour faire face à la crise sanitaire vécue entre mars et mai 2020

Les principales positions qui ont subi une hausse par rapport à 2020 :

- Fournitures de petit équipement et Autres matières et fournitures diverses 804 200 €
- Fêtes et Cérémonies 258 625 €
- Nettoyage des locaux 80 280 €
- Carburants 114 700 €

Les principales positions qui ont subi une baisse par rapport à 2019 liées notamment à la crise sanitaire traversée

- Transports collectifs 282 800 €
- Autres frais divers 130 014 €

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

14 022 350,00 €

Ce chapitre affiche une augmentation de 333 850€ par rapport au budget primitif 2019.

Le BP 2020 intègre :

- Le départ en retraites de plusieurs agents (non remplacés)
- La diminution du nombre des contrats aidés
- Le Glissement Vieillesse Technicité qui se traduit par les avancements d'échelons et de grades.
- Les frais de personnel supplémentaires engagés pour l'organisation des élections et la gestion de la crise notamment la distribution des masques.

<u>Chapitre 014 : Atténuations de produits</u>	694 563,00€
Mêmes prévisions qu'en 2019	
Il comprend notamment :	
- une prévision de prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques (sur DGF négative)	69 563 €
- une participation au fonds de péréquation (FPIC) estimée à	575 000 €
<u>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</u>	3 421 421,00 €
Ce chapitre est en diminution :	
- baisse de la subvention au budget centre culturel liée à la baisse d'activité du centre culturel	840 000 €
- A une baisse de la subvention au C.C.A.S.	515 000 €
- Une hausse des créances admises en non-valeur est envisagée. Cette hausse est liée aux prévisions des admissions en non-valeur transférées par Energis.	50 000 €
<u>Chapitre 66 : Charges financières</u>	556 000,00 €
Dont intérêts de la dette et ICNE	524 000 €
<u>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</u>	1 329 256,95 €
Dans ce chapitre figurent :	
- une prévision pour annulation de titres sur exercices antérieurs liée à l'intégration de l'activité eau et Assainissement	1 252 256,95 €
- Une subvention au budget Ardant du Picq (qui correspond au déficit de ce budget)	65 000 €
<u>Chapitre 023 : virement à la section d'investissement</u>	1 231 807,59 €
<u>Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</u>	665 749,78 €

Les dotations aux amortissements constituent une recette d'investissement.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

3) Recettes d'investissement

	B.P. 2019	B.P. 2020	% par Rapport au BP 2019	% du BP 2020
Recettes d'investissement	8 252 824,00	7 049 460,00		
13 Subventions d'investissement	159 295,00	119 058,00	-25,26%	1,69%
16 emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	2 450 000,00	-18,33%	34,75%
10 Dotations, fonds divers	453 500,00	438 723,93	-3,26%	6,22%
1068 Excédents de fonctionnement cap.	1 128 158,03	1 084 935,52	-3,83%	15,39%
165 dépôts et cautionnements reçus	1 525,00	1 000,00	-34,43%	0,01%
27 autres participations financières	4 565,87	1 500,00	-67,15%	0,02%
024 produits cessions d'immobilisations	482 316,00		-100,00%	0,00%
021 virement de la section de fonctionn.	2 004 950,00	1 231 807,59	-38,56%	17,47%
040 opér. d'ordre transfert entre sections	694 950,00	665 749,78	-4,20%	9,44%
001 solde positif reporté	323 564,10	1 056 685,18	226,58%	14,99%

Chapitre 13 : subventions d'investissement 119 058,00 €

Il s'agit essentiellement d'une estimation des amendes de police 100 000,00 €

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées 2 450 000,00 €

Le recours à l'emprunt est en diminution de 550 000€ par rapport à 2019

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers 438 723,93 €

Ce chapitre contient :

- Une prévision pour le FCTVA 308 393,93 €
- Une prévision pour la taxe d'aménagement 100 000,00 €

Chapitre 024 : Produit des cessions d'immobilisations 400 000,00 €

- Estimation des ventes d'immeubles

(les chapitres 021 et 040 correspondent aux chapitres 023 et 042 en dépenses de fonctionnement (voir plus haut))

4) Dépenses d'investissement

	B.P. 2019	B.P. 2020	% par Rapport au BP 2019	% du BP 2020
Dépenses d'investissement	8 252 824,00	7 449 460,00		
20 Immobilisations incorporelles	246 500,00	448 816,00	82,08%	6,02%
204 Subventions d'équipement versées	56 000,00	32 000,00	-42,86%	0,43%
21 Immobilisations corporelles	4 540 291,00	2 726 023,30	-39,96%	36,59%
13 Subventions d'investissement	4 000,00		-100,00%	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 841 525,87	2 001 000,00	8,66%	26,86%
27 autres immobilisations financières	112 785,00	100 000,00	-11,34%	1,34%
Sous-total BP	6 801 101,87	5 307 839,30	-21,96%	71,25%
Reports	1 451 722,13	2 141 620,70	47,52%	28,75%

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 448 816,00 €

Figurent à ce chapitre une prévision pour :

- Des frais d'études Cœur de ville et Marché couvert 343 856 €
- L'acquisition de logiciels (pour divers services) 104 960 €

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées 32 000,00 €

Il s'agit essentiellement de subventions d'équipement versées aux associations

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 2 726 023,30 €

Ce chapitre est plus spécialement lié aux acquisitions et travaux d'investissement.

Il prévoit des crédits destinés à l'acquisition du cinéma (200 000€), relogement du Club canin (150 000€), Travaux structurants de voirie (405 000€), Acquisition de matériels divers (542 350 €)

(il y a lieu de préciser ici que le lancement des dépenses d'équipement susvisées est lié en grande partie à l'obtention du prêt budgété en recettes)

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 2 001 000,00 €

Correspond notamment au remboursement du capital de la dette

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières 100 000,00 €

Y figure une avance au budget annexe Ardant du Picq à hauteur de 100 000€

Les restes à réaliser s'élèvent à 2 141 620,70€ et comprennent notamment une première tranche de travaux pour le nouveau commissariat, et autres travaux engagées les années précédentes et non achevées au 31 décembre 2019

LES BUDGETS ANNEXES

1) ACTION CULTURELLE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 081 800,52	1 081 800,52
Investissement	81 386,52	81 386,52
TOTAL	1 163 187,04	1 163 187,04

2) LOTISSEMENT ARDANT DU PICQ

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 639 298,53	1 639 298,53
Investissement	1 386 773,16	1 386 773,16
TOTAL	3 026 071,69	3 026 071,69

3) CREMATORIUM

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	78 162,57	78 162,57
Investissement	46 048,29	46 048,29
TOTAL	124 210,86	124 210,86

4) PARKING SAINT-NABOR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	397 310,00	397 310,00
Investissement	150 693,83	150 693,83
TOTAL	548 003,83	548 003,83

5) EAU ET ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 989 332,00	4 989 332,00
Investissement		84 558,69
TOTAL	4 989 332,00	5 073 890,69

REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR LE FELSBERG

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	98 050,00	98 050,00
Investissement	31 500,00	31 500,00
TOTAL	129 550,00	129 550,00

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	21		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		12	
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najla BOUCHEGHA	X		Absents ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M.le Maire Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTUIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PILL à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHEGHA à Mme GUERIN M. HERBIVO à M. PELLEGRINI Mme ANNECCA-BECKA à M. MAXDINGER M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA		
	Mmes et MM les Adjoints			2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
		X		3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X					
1	M. Umih YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILLI	X					
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		5					
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		6					
Observations : M. ATMANIA a quitté la salle en début de présentation de ce point.													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA et Mme PILLI		

11 b - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020
b) BUDGET ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE

Exposé de M. LAUER, adjoint, rapporteur

M. LAUER précise que le projet de budget primitif de l'action culturelle pour l'exercice 2020 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

1. Adopte les différents chapitres et opérations du budget 2020 de l'action culturelle :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)			
DEPENSES FONCTIONNEMENT						
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	Procurations rendues caduques / absences non excusées : M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILLI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité	
	= 28	= 0	= 2	= 3		

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
013	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
74	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	<u>Procurations rendues caduques / absences non excusées :</u> M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	Procurations rendues caduques / absences non excusées : M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	Procurations rendues caduques / absences non excusées : M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	Procurations rendues caduques / absences non excusées : M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	Procurations rendues caduques / absences non excusées : M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	

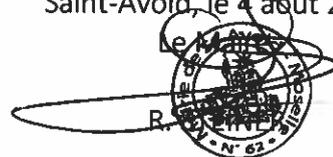
2. Arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 1 163 187,04 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	81 386,52	81 386,52
Fonctionnement	1 081 800,52	1 081 800,52
TOTAUX	1 163 187,04	1 163 187,04

Etant précisé que son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre du budget principal de 838 693,52€.

3. approuve le budget primitif annexe de l'action culturelle pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus ;
4. autorise M. le Maire, à la majorité de **28 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Mme STELMASZYK pour elle et sa mandante Mme BORRACCIA), à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.
(à noter l'absence de M. ATMANIA qui rend caduque la procuration de M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA ; à noter également que la procuration de Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI est caduque depuis le départ anticipé de M. WOJCIECHOWSKI, au début du point 5 de cette séance, soit **3 absents** non représentés).

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 4 août 2020



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLO
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux										Conseillers en exercice		33							
N° d'ordre	Présents	21		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		12						
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najja BOUCHENGA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M.le Maire Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTULIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme BUI à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. HERBIVO à M. PELLEGRIN Mme ANNECCA-BECKA à M. MANDINGER M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA									
	Mmes et MM les Adjoints			2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X													
				3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJIDID	X													
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X													
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X													
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X													
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X													
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X													
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X													
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X													
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X													
9	M. Pascal HÉLFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X																	
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		5													
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		6													
Observations :																							
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA et Mme PILI																							

11- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020

c) BUDGET ANNEXE ARDANT DU PICQ

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

M. LAUER adjoint précise que le projet de budget primitif du lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2020 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

1. Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2020 – Budget annexe Ardant du Picq :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)			
DEPENSES FONCTIONNEMENT						
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)			Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2		= 3	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)			Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2		= 3	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
043	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
043	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter 3 absents non représentés par procuration	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 2	= 3	

2. arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 3 026 071,69 € se décomposant comme suit :

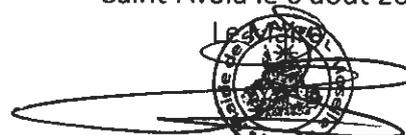
SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	1 386 773,16	1 386 773,16
Fonctionnement	1 639 298,53	1 639 298,53
TOTAUX	3 026 071,69	3 026 071,69

Son équilibre est assuré par :

- Une subvention du budget principal de 59 811,83€
- Une avance du budget principal de 96 755,52€

3. approuve le budget primitif annexe lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus ;
4. autorise M. le Maire à la majorité de **28 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Mme STELMASZYK pour elle et sa mandante Mme BORRACCIA), à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.
A noter l'absence de **3** conseillers municipaux : M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI et M. ATMANIA non représentés par procuration (rendues caduques à leurs départs anticipés).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 aout 2020


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	19		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		14	
		M. René STEINER, maire	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M le Maire Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETULLIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACIRI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. HERBIVO à M. PELLEGRINI Mme ANNECCA-BECKA à M. HAYDINGER M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA		
	Mmes et MM les Adjoints			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
		X		3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismaïl AJDID	X						
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		3					
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		8					
Observations : Mme LALLEMENT et M. AJDID ont quitté la salle avant la présentation de ce point et n'ont pas participé aux votes. Par conséquent la procuration de M. LETULLIER à Mme LALLEMENT est caduque pour ce point.													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)		
													M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA et Mme PILI Mme LALLEMENT, M. LETULLIER, M. AJDID		

11- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020
d) BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

Exposé de M. LAUER, adjoint, rapporteur.

M. LAUER adjoint, précise que le projet de budget primitif du crématorium pour l'exercice 2020 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal,

1. Adopte les différents chapitres et opérations du budget 2020 – budget annexe du crématorium :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter l'absence de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI (procurations caduques suite départs anticipés) et absences momentanées de Mme LALLEMENT et M. AJDID (procuration de M. LETULLIER caduque)	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 2	= 6	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter l'absence de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI (procurations caduques suite départs anticipés) et absences momentanées de Mme LALLEMENT et M. AJDID (procuration de M. LETULLIER caduque)	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 2	= 6	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter l'absence de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI (procurations caduques suite départs anticipés) et absences momentanées de Mme LALLEMENT et M. AJDID (procuration de M. LETULLIER caduque)	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 2	= 6	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter l'absence de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI (procurations caduques suite départs anticipés) et absences momentanées de Mme LALLEMENT et M. AJDID (procuration de M. LETULLIER caduque)	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 2	= 6	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter l'absence de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI (procurations caduques suite départs anticipés) et absences momentanées de Mme LALLEMENT et M. AJDID (procuration de M. LETULLIER caduque)	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 2	= 6	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	A noter l'absence de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI (procurations caduques suite départs anticipés) et absences momentanées de Mme LALLEMENT et M. AJDID (procuration de M. LETULLIER caduque)	Adoptée à la majorité
	= 25	= 0	= 2	= 6	

2. Arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 124 210,86 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	46 048,29	46 048,29
Fonctionnement	78 162,57	78 162,57
TOTAUX	124 210,86	124 210,86

Son équilibre est assuré par le produit de la taxe de crémation estimé à 47 000 €.

3. approuve le budget primitif annexe du crématorium pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus ;
4. autorise M. le Maire, à la majorité de **25 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (Mme STELMASZYK pour elle et sa mandante Mme BORRACCIA), à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.
A noter : l'absence de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI (procurations caduques suite départs anticipés) et absences momentanées de Mme LALLEMENT et M. AJDID (procurations de M. LETULLIER caduque)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 6 août 2020

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	20		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		13		
		M. René STEINER, maire	X										1	M. Jean-Claude BREM	X	
	Mmes et MM les Adjointes			2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
		X		3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJIDID	X						
1	M. Umir YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VEICCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIE	X		10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HEIFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X										
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		4						
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		7						
Observations : M. PELLEGRINI et M. AJIDID se sont momentanément absentes. M. HERBIVO est arrivé en début de point.													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)			
													M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA et Mme PILI M. PELLEGRINI, M. AID			

11- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020
e) BUDGET ANNEXE DU PARKING SAINT-NABOR

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

M. LAUER, adjoint, précise que le projet de budget primitif du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2020 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal,

- Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2020 – budget annexe du parking Saint-Nabor :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES D'EXPLOITATION					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJIDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
RECETTES D'EXPLOITATION					
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
106	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. PELLEGRINI et M. AJDID absents lors de l'étude de ce point. M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés)	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	

2. Arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 548 003,83 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	150 693,83	150693,83
Fonctionnement	397 310	397 310
TOTAUX	548 003,83	548 003,83

Son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre prévisionnelle de 368 310 €

3. approuve le budget primitif annexe du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus ;
4. vote une subvention d'équilibre de 368 310 € à verser par le budget principal ;

5. autorise M. le Maire à la majorité de **26 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Mme STELMASZYK pour elle et sa mandante Mme BORRACCIA), à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

A NOTER : M. PELLEGRINI et M. AJDID sont absents lors de l'étude de ce point.

M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA ; Mme PILI sont absents non représentés par procuration (procurations rendues caduques suite aux départs anticipés).

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 6 aout 2020

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Saint-Avold. The stamp contains the text 'LE MAIRE' at the top and 'SAINT-AVOLD' at the bottom. In the center is a coat of arms. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp, and the name 'R. STEIMER' is printed in black capital letters directly below the stamp.

R. STEIMER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	20		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		13	
	M. René STEINER, maire	X				1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents			
	Mmes et MM les Adjoints					2	X		14	X		Mme MULLER à M. le Maire			
	M. Jean-Claude BREM					3	X		15	X		Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL			
	Mme BECKER BARDELMANN					4	X		16	X		Mme SPIR à Mme BACH			
	Mme Hermine MALAMANE					5	X		17	X		M. LETTULER à Mme LALLEMENT			
	Mme Genev. MATHE-HERMAL					6	X		18	X		M. KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER			
1	M. Umit YILDIRIM	X				7	X		19	X		Mme NACER à M. CHAALAL			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				8	X		20	X		Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK			
3	M. Gaetan VECCHIO	X				9	X		21	X		Mme PILLI à M. WOJCIECHOWSKI			
4	Mme Carine MULLER	X				10	X		22	X		Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN			
5	M. Pascal LAUER	X				11	X		23	X		M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA			
6	Mme Amandine GUERIN	X				12	X					M. BREM, M. YILDIRIM			
7	M. Lothaire GAUDIG	X													
8	Mme Sarah BACH	X													
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X													
TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		5					
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		6					
Observations : M. BREM et M. YILDIRIM se sont momentanément absentés de la salle, n'ont pas participé à l'étude et aux votes de ce point. M. PELLEGRINI et M. AJDID avaient quitté la salle au cours de la présentation de ce point et sont revenus lors du vote de la délibération soit après le vote des différents chapitres de ce budget.													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)		

11- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020
f) BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

M. LAUER précise que le projet de budget primitif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2020 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal,

- Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2020 – budget annexe eau et assainissement :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILLI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
014	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
68	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
013	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
74	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
	=	=	=	=	
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont pas participé aux votes des chapitres, rendant la procuration de Mme PILI caduque.	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 2	= 7	

2. Arrête en recettes à la somme de 5 073 890,69 € et en dépenses à la somme de 4 989 332 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	0	84 558,69
Fonctionnement	4 989 332	4 989 332
TOTAUX	4 989 332	5 073 890,69

Ce projet de budget fait apparaître un excédent en recette d'investissement.

Cet excédent pourra couvrir des dépenses d'investissement méconnues aujourd'hui et qui pourraient être reprises dans la convention de délégation de compétence pour la gestion de l'Assainissement, l'Eau, et les eaux pluviales à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (C.A.S.A.S) à la Ville de Saint-Avold.

3. approuve le budget primitif annexe de l'Eau et Assainissement pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus ;
4. autorise M. le Maire, à la majorité de **26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

A noter : MM. BREM, YILDIRIM, PELLEGRINI, AJDID ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé aux votes des chapitres de ce budget, toutefois MM PELLEGRINI et AJDID étaient de retour juste avant le vote de la délibération.

MM WOJCIECHOWSKI et ATMANIA ont quitté la séance définitivement et n'ont participé à aucun vote, leurs départs anticipés rendent les procurations caduques.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 6 aout 2020


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N°ordre	Présents	20		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		13
		M. René STEINER, maire	X		1	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M. le Maire Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTUIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACERI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PILI à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA			
	Mmes et MM les Adjoints			2	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X					
				3	X	15	M. Ismail AJDID		X					
1	M. Umir YILDIRIM	X		4	X	16	Mme Solène LALLEMENT		X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI		X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	X	18	Mme Nathalie PILI		X					
4	Mme Carin MULLER	X		7	X	19	Mme Virginie BORRACCIA		X					
5	M. Pascal LAUER	X		8	X	20	Mme Edahbia NACIRI		X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	X	21	M. Tristan ATMANIA		X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	X	22	Mme Mireille STELMASZYK		X					
8	Mme Sarah BACH	X		11	X	23	M. Mohamed CHAALAL		X					
9	M. Pascal HILFENSTEIN	X		12	X									
TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		5				
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		6				
Observations : M. BREM et M. GAUDIG se sont absentés pendant l'étude de ce point et n'ont participé à aucun vote.													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA et Mme PILI M. GAUDIG, M. BREM	

12- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020

-REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG »

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

M. LAUER précise que le projet de budget primitif de la régie du camping et du CIS Le Felsberg pour l'exercice 2020 est soumis au Conseil Municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

1. Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2020 – Régie camping et centre international de séjour « le Felsberg » :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTIONS (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
SECTION D'EXPLOITATION / DEPENSES					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. BREM et M. GAUDIG étaient absents lors des votes de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI, ATMANIA ont quitté la salle définitivement, la procuration à Mme PILI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTIONS (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. BREM et M. GAUDIG étaient absents lors des votes de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI, ATMANIA ont quitté la salle définitivement, la procuration à Mme PILI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. BREM et M. GAUDIG étaient absents lors des votes de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI, ATMANIA ont quitté la salle définitivement, la procuration à Mme PILI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. BREM et M. GAUDIG étaient absents lors des votes de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI, ATMANIA ont quitté la salle définitivement, la procuration à Mme PILI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
SECTION D'EXPLOITATION / RECETTES					
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. BREM et M. GAUDIG étaient absents lors des votes de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI, ATMANIA ont quitté la salle définitivement, la procuration à Mme PILI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES					
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. BREM et M. GAUDIG étaient absents lors des votes de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI, ATMANIA ont quitté la salle définitivement, la procuration à Mme PILI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. BREM et M. GAUDIG étaient absents lors des votes de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI, ATMANIA ont quitté la salle définitivement, la procuration à Mme PILI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTIONS (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES					
165	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK Mme BORRACCIA	M. BREM et M. GAUDIG étaient absents lors des votes de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI, ATMANIA ont quitté la salle définitivement, la procuration à Mme PILI est rendue caduque.	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 2	= 5	

2. arrête en recettes et en dépenses à la somme de 129 550 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	31 500,00	31 500,00
Exploitation	98 050,00	98 050,00
TOTAUX	129 550,00	129 550,00

3. approuve le budget primitif de la régie du camping et du C.I.S. Le Felsberg pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus ;
4. autorise M. le Maire à la majorité de 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme STELMASZYK pour elle et sa mandante Mme BORRACCIA, à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.
A noter : M. BREM et M. GAUDIG étaient absents lors des votes de ce budget. MM WOJCIECHOWSKI, ATMANIA ont quitté la salle définitivement lors d'un point précédent ; leurs départs anticipés rendent les procurations caduques.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 6 août 2020


 R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N° d'ordre	Présents	22	Présent Absent	ordre	Présent Absent	ordre	Présent Absent	ordre	Présent Absent	Présents	Absents	11	
													Absents
	M. René STEINER, maire	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najla BOUCHENGA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M. le Maire Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTUNER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACRI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme RIA à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. WOJCIECHOWSKI à M. MATMANIA	
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X			
	Mmes et MM les Adjointes			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJIDID	X			
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X			
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X			
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X			
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X		20	Mme Edahbia NACRI	X			
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X		21	M. Tristan ATMANIA	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X			
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X							
TOTAL PRESENTS			9	TOTAL PRESENTS			8	TOTAL PRESENTS			5		
TOTAL ABSENTS			1	TOTAL ABSENTS			4	TOTAL ABSENTS			6		
Observations :													
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA et Mme PILI													

13- PROCEDURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES RATTACHEMENTS DES CHARGES A L'EXERCICE

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

L'instruction budgétaire et comptable M14 rend obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants la procédure des rattachements des charges et des produits de fonctionnement.

Cette procédure consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison d'un manque de pièce justificative.

En faisant apparaître dans le résultat de l'exercice donné les charges et produits qui s'y rapporte, les rattachements garantissent une image fidèle et sincère du résultat.

Par souci d'efficacité l'instruction accepte que le principe puisse faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice. Toutefois, il importe de conserver chaque année une procédure identique pour ne pas nuire à la lisibilité des comptes, conformément au principe de permanence des méthodes comptables.

Par ailleurs certaines charges ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat compte tenu de leur nature récurrente, cyclique et répétitive tels que les fluides (eau, gaz, électricité, chauffage, combustible, téléphonie). Aussi il semble opportun de ne pas procéder au rattachement de ces dépenses.

Aussi afin d'optimiser le coût de gestion administrative et comptable des rattachements il vous est proposé de fixer par la présente délibération le seuil des rattachements de charges.

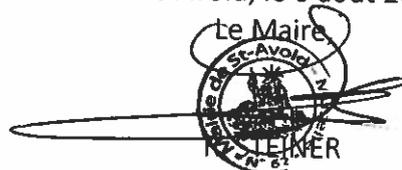
Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- 1) De fixer le seuil des rattachements de charges à 500€
- 2) Dire que les dépenses récurrentes, cycliques et répétitives ne feront pas l'objet de rattachement

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 2 ABSTENTIONS : Mme STELMASZYK pour elle et sa mandante Mme BORRACCIA.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 6 aout 2020

Le Maire


REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

N°ordre	Conseillers élus			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	Absents	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		
	22									33	
		X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENNGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M.le Maire Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETTUIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACIRI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PILLI à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA	
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X			
			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJOD	X			
1		X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X			
2		X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X			
3		X	6	M. Alain LETTUIER	X	18	Mme Nathalie PILLI	X			
4		X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X			
5		X	8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X			
6		X	9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA	X			
7		X	10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X			
8		X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X			
9		X	12	M. Kevin HERBIVO	X						
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	8		TOTAL PRESENTS	5			
	TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	4		TOTAL ABSENTS	6			
Observations :											
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA et Mme PILLI											

QUESTION ORALE N°1

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M. WOJCIECHOWSKI du groupe « Unis pour Saint-Avold » m'a adressé, par courrier, une question en ces termes :

Objet : question orale pour le CM du 30.07.2020

M. le Maire,

Lors de votre campagne électorale pour les élections municipales vous avez indiqué que vous alliez redresser nos comptes publics afin de trouver des marges de manœuvre budgétaire nous permettant d'envisager l'avenir avec sérénité.

Vous démarrez très mal votre mandat en inscrivant un emprunt de 2 450 000 euros pour des projets sans nouveauté alors qu'il ne reste que quelques mois pour les réaliser.

Avec cet emprunt supplémentaire vous allez encore alourdir les charges de fonctionnement pesant sur la commune et ce seront 250 000 euros de plus à trouver l'année prochaine pour le budget de fonctionnement pour rembourser cette dette supplémentaire.

Vous démarrez très bien vos promesses de campagne !

Comment allez-vous faire pour que vos promesses soient tenues et allez-vous respecter les naboriens ?

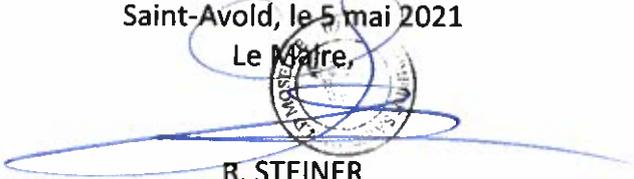
Voici ma réponse :

Suite à votre demande écrite j'apporte à votre connaissance que notre budget de fonctionnement a été très fortement impacté par les dépenses de fonctionnement intervenues depuis le début de l'année 2020, avant notre élection.

Ces dépenses ont eu pour conséquence de réduire considérablement nos fonds propres qui étaient prévus pour les investissements en vue de réaliser des travaux de sécurité et de voirie ainsi que des travaux dans nos bâtiments municipaux, ce qui oblige aujourd'hui la collectivité à avoir recourt à l'emprunt.

De plus, l'emprunt budgétisé d'un montant 2 450 000 euros est une prévision maximale compte tenu que nous ne connaissons pas le montant total des recettes d'investissements à venir.

2d Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 5 mai 2021
Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 30 juillet 2020

N° d'ordre	Conseillers élus			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		
	Présents	Absents	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre
	22											
		X	1	M. René STEINER, maire	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X		X		
			2	M. Jean-Claude BREM	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		X		
			3	Mme BECKER BARDELMANN	X	15	M. Ismail AJDID	X		X		
			3	Mme Herrmine MALAMANE	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X		X		
1		X	4	Mme Genevieve MATHE-HERMAL	X	17	M. André WOJICIECHOWSKI	X		X		
2		X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	18	Mme Nathalie PILI	X		X		
3		X	6	M. Alain LETULLIER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X		X		
4		X	7	M. Serge HAYDINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X		X		
5		X	8	Mme Virginie SPIR	X	21	M. Tristan ATMANIA	X		X		
6		X	9	Mme Monique BETTINGER	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X		X		
7		X	10	M. Olivier MOUTON	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X		X		
8		X	11	Mme KLEIN MORAWSKI	X							
9		X	12	M. Kevin HERBIVO	X							
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	8		TOTAL PRESENTS	5				
	TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	4		TOTAL ABSENTS	6				
Observations :												
<p>Absents ayant donné procuration à des membres présents</p> <p>Mme MULLER à M.le Maire Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETULLIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACIRI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK Mme PILI à M. WOJICIECHOWSKI Mme BOUCHENGHA à Mme GUERIN M. WOJICIECHOWSKI à M. ATMANIA et Mme PILI</p> <p>Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)</p> <p>M. WOJICIECHOWSKI, M. ATMANIA et Mme PILI</p>												

QUESTION ORALE N°2

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme PILI du groupe « Unis pour Saint-Avold » m'a adressé, par courrier, une question en ces termes :

Objet : question orale pour le CM du 30.07.2020

M. le Maire,

Dans vos promesses de campagne vous aviez évoqué la suppression de la taxe sur l'électricité.

Or, le budget 2020 prévoit un montant de taxe sur la consommation finale d'électricité de 300 000 euros, identique à 2019.

Votre promesse de campagne est-elle d'ores et déjà abandonnée ?

Voici ma réponse :

Dans notre programme politique nous prévoyons la suppression progressive de la taxe communale d'électricité, la promesse électorale sera tenue lors de notre mandat.

Il est évident que pour supprimer une taxe il y a une procédure à respecter, cela prend un peu de temps et je vous rappelle que nous ne sommes élus que depuis 1 mois.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 5 mai 2021
Le Maire

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
		M. René STEINER, maire	X		1	M. Jean-Claude BRÉM	X	13	Mme Najia BOUCHENGA		X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme MULLER à M le Maire Mme BECKER BADERMANN à Mme MATHE-HERMAL Mme SPIR à Mme BACH M. LETULLIER à Mme LALLEMENT Mme KLEIN MORAWSKI à Mme SCHWEITZER Mme NACIRI à M. CHAALAL Mme BORRACCIA à Mme STEJMASZYK Mme PILLI à M. WOJCIECHOWSKI Mme BOUCHENGA à Mme GUERIN M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA		
	Mmes et MM les Adjointes			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X					
				3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID		X					
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT		X					
2	Mme Raymonde SCHWITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI		X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILLI		X					
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA		X					
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Virginie SPIR	X	20	Mme Edahbia NACIRI		X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	Mme Monique BETTINGER	X	21	M. Tristan ATMANIA		X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Olivier MOUTON	X	22	Mme Mireille STEJMASZYK		X					
8	Mme Sarah BACH	X		11	Mme KLEIN MORAWSKI	X	23	M. Mohamed CHAALAL		X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		5					
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		4		TOTAL ABSENTS		6					
Observations :												Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA et Mme PILLI			

QUESTION ORALE N°3

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M. ATMANIA du groupe « Unis pour Saint-Avold » m'a adressé, par courrier, une question en ces termes :

Objet : question orale pour le CM du 30.07.2020

M. le Maire,

Les aménagements du centre-ville et particulièrement de la rue Hirschauer réalisés début juin par l'ancienne majorité ont fait l'objet de vives critiques de la part de votre équipe pendant la fin de la campagne électorale, certains des membres de votre équipe aujourd'hui élus à vos côtés, allant même jusqu'à s'engager à la désinstallation immédiate de ces aménagements dès l'élection passée.

Force est de constater que lesdits aménagements sont toujours en place et d'ailleurs que la population semble s'en accommoder fort bien.

Monsieur le Maire pouvez-vous nous éclairer sur le devenir de ces aménagements urbains ?

Par ailleurs, le programme national Action Cœur de Ville prenant fin en 2022, compte tenu de ces délais extrêmement restreints, pouvez-vous nous éclairer sur vos ambitions dans ce domaine et sur le calendrier, et les mesures qui seront engagées pour redynamiser notre centre-ville ?

Enfin, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire comment vous avez pu accepter, en tant que maire de la ville centre de l'agglomération, en plus de ne pas hériter de la première vice-présidence de l'agglomération, et à défaut d'avoir présenté un candidat en capacité de la gagner, d'avoir laissé échapper la responsabilité de la coordination du projet Cœur de Ville à l'agglomération, au maire de Baronville ?

Voici ma réponse :

- (1) Une réunion de travail a été organisée le mercredi 29 juillet 2020, donc hier, avec les services techniques de la ville et la présidente de l'ACASA.

Lors de cette réunion, il a été décidé :

- de rajouter 4 places de stationnement à côté des bacs à fleurs rue Hirschauer ;
- la création d'une aire de livraison pour les convoyeurs de fonds pour la banque Crédit Lyonnais ;
- la suppression d'une voie de la piste cyclable rue Hirschauer ;
- de repasser à 2 voies de circulation rue Clémenceau ;
- de rajouter du mobilier urbain : bancs et poubelles rue Hirschauer ;
- de récupérer une partie des végétaux situés rue Hirschauer et de les installer rue Poincaré pour valoriser cette rue.

- (2) Courant septembre 2020, une réunion de planification des projets retenus sera organisée dans le projet cœur de ville.

A partir de cette date un échéancier des actions sera mis en place.

- (3) Le Maire de Baronville est compétent en la matière et la ville de Saint-Avold sera très bien représentée par Mme Becker Bardelmann et M. Letullier conseillers municipaux.

ml Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 5 mai 2021
Le Maire,

R. STEINER